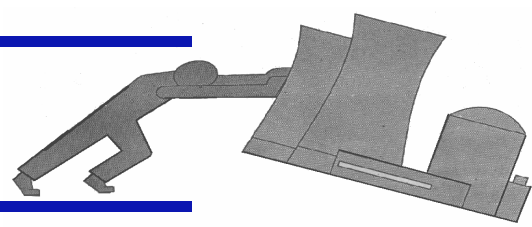


STOP GOLFECH



journal de la coordination antinucléaire du Sud-Ouest

stopgolfech.org

N°78 - Semestriel - 4 €
SEPTEMBRE 2016

Arrêt du nucléaire

Energie de destruction massive

En 2015, les 3/4 des réacteurs nucléaires français ont dépassé leur limite d'âge. Le risque de catastrophe est donc imminent. Comme à Fukushima et Tchernobyl ce seront des milliers de km² inhabitables, des centaines de milliers de personnes déplacées, des centaines de milliards d'euros volatilisés...

Pour empêcher toute contestation, l'État criminalise les militants et accentue sa politique totalitaire (loi sur le renseignement).

Utilisons les 60 milliards d'euros prévus pour le rafistolage des vieux réacteurs dans les alternatives énergétiques (solaire, biomasse, éolien, hydrolien...). Neuf ou vieux, un réacteur nucléaire est dangereux. Le combustible du nouveau réacteur EPR doit être introduit à Flamanville, avant avril 2017. Il constitue une réelle menace avec ses nombreuses malfaçons dont la plus grave est celle de la cuve. Son prix initial a triplé pour dépasser les 10 milliards d'euros. (voir aussi p.2)

A l'intention de celles et ceux qui souffrent de l'atonie générale et s'essayent encore à résister, ces quelques vers de Cabrel, tirés de la chanson « in extremis », dans son dernier album éponyme :

Malgré la ronde des vigiles
Qui veillent au silence absolu
Il reste un murmure fragile
Comme un refrain défendu

Qui vibre au cœur de chaque pierre
Comme un reproche lointain
Tenace comme le lierre
Et qui nous dit d'où l'on vient

Flamanville

<http://www.can-ouest.org/>

Tous au rassemblement
1^{er} & 2 OCTOBRE 2016

NON À L'EPR
NON AU RAFISTOLAGE DES RÉACTEURS
ARRÊT DU NUCLÉAIRE, ÉNERGIE DE DESTRUCTION MASSIVE...

Organisé par le COLLECTIF ANTI-NUCLÉAIRE OUEST www.can-ouest.org
10 Route d'Étang Vail - 50340 LES PHELIX / 07 68 35 03 38



- p.2 et 3 : lutte contre EPR
- p.4 et 5 : déchets, une étape victorieuse à Bure cet été
- p.6 Malvezi—sécheresse et Golfech
- p.7 Travailleurs contaminés et report procès Areva contre antinucléaires sud-est
- p.8/9 luttés et conséquences Tchernobyl
- p.9 Fukushima
- p.10/11/12 ASN rapport Golfech, dossier
- p.13 lobby et carénage

- p.14/15 : armement nucléaire (2 pétitions)
- p.16 : transition énergétique sauf en



- France ?
- p.17 : Linky ; ondes et santé
- p.18 : lutte contre technopole et lettre à H.Reeves
- p.19 expression de groupes CASO
- P.20 : actions du printemps et calendrier à venir.

BUS POUR FLAMANVILLE p.20 et site stopgolfech.org

Appel manif Flamanville du 1er et 2 octobre 2016

Fermer Fessenheim et toutes les autres.

Fermer Fessenheim était la promesse-phare du candidat Hollande aux présidentielles de 2012. Visiblement, il a rechigné à la tenir et la concède maintenant avec une prime de 400 millions d'euros par tranche. Cette décision est prise à la fin d'un quinquennat (plus que décevant) alors qu'elle aurait dû être prise dès le début sans tergiverser. La mise en œuvre de cette promesse ne se fera au mieux qu'en 2018, elle a donc toutes les chances d'être remise en cause par le prochain gouvernement.

Mais ce n'est pas seulement la centrale nucléaire de Fessenheim qui au-

rait dû être mise à l'arrêt.

42 réacteurs sur les 58 en fonctionnement, ont ou atteignent fin 2016 les 30 ans d'âge, durée pour laquelle ils ont été conçus, notamment la cuve des réacteurs, élément-clé de sûreté qui ne peut être changé. Les 100 milliards d'euros prévus pour leur rafistolage seront mieux utilisés dans les alternatives au nucléaire.

Le chantier EPR de Flamanville se révèle un désastre, avec une cuve défectueuse dès sa réalisation en 2007 mais néanmoins introduite en 2014 dans le bâtiment réacteur d'où elle ne peut ressortir. Ce chantier doit être abandonné.

Ce n'est pas seulement Fessenheim qu'il faut arrêter mais toutes les installations

nucléaires : l'hypothèse de la catastrophe est envisagée par les autorités de sûreté. Aussi le Collectif anti-nucléaire Ouest en appelle à tous les personnes conscientes que le nucléaire a été imposé en France sans processus démocratique et que leurs intérêts vitaux sont en jeu, pour être :

Tous à Flamanville

Les 1er et 2 octobre 2016

Arrêt du nucléaire, énergie de destruction massive

Non à l'EPR ! Non au rafistolage des réacteurs !

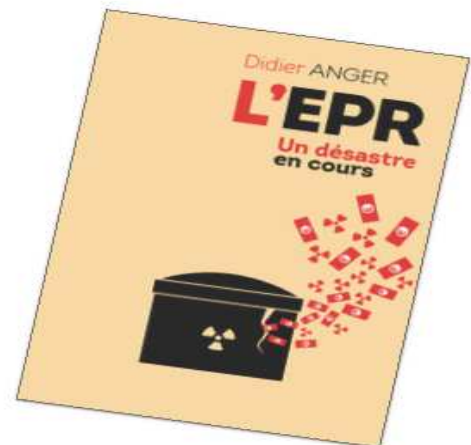
EPR : avis de sortie

L'autorisation de construction du réacteur nucléaire EPR de 1650 MW à Flamanville (Manche) était limitée au 10/04/2017. Le choix de faire maintenant le procès de cet EPR n'est pas fortuit : son démarrage pourrait être reporté à la période 2018-2020. Des décisions gouvernementales seraient annoncées à l'été ou à la fin 2016, malgré les nombreux avatars survenus en cours de construction, notamment la fragilisation du fond de cuve et de son couvercle, due à un excès de carbone dans les aciers.

Le Pouvoir est allé plus loin : un décret gouvernemental du 3 janvier 2016, permet des dérogations aux lois et règlements, concernant la sécurité dans les installations nucléaires sous pression. L'état d'urgence n'est pas le seul dérapage de la France contre le Droit et les libertés démocratiques et l'urgence n'est pas que climatique mais également nucléaire...

Contre la catastrophe programmée, l'information et la lutte antinucléaire sont plus que jamais nécessaires pour la génération actuelle, celles à venir, et sans frontières.

Didier ANGER habite en Cotentin, l'une des régions les plus nucléarisées de la Planète. Premier président du Comité de Réflexion, d'Information et de Lutte antinucléaire, en 1975, il est un des fondateurs des Verts en France, tête de liste nationale aux européennes de juin 1984, élu député en 1989, vice président de la commission énergie au Parlement européen. Aujourd'hui sans appartenance politique.



Rédigé au printemps 2016, « L'EPR, un désastre en cours » (120 pages) vient d'être publié, à compte d'auteur, avant le rassemblement des 1&2 octobre 2016, à Flamanville.

Coût : 12 € + 3€ de port à l'unité, soit 15 €

Chèques à l'ordre de Didier ANGER,
10 route d'Etang-Val, 50340-LES PIEUX.

Les bénéfices seront redistribués au CRILAN et au collectif antinucléaire Ouest, organisateurs de ce rassemblement.

L'autre EPR controversé : EPR d'Hinkley Point, acharnement assumé, faillite assurée

Communiqué de presse - 29 juillet 2016

Contre l'avis de ses représentants salariés et contre le plus élémentaire bon sens, le conseil d'administration d'EDF a décidé d'enfoncer l'entreprise dans un nouveau borborygme en donnant son feu vert aux projets de réacteurs d'Hinkley Point C. Les démissions de Thomas Piquemal, directeur financier, puis de Gérard Magnin, administrateur, tous deux conscients du désastre qui se profile, auraient pourtant dû amener les autres membres du conseil d'administration à la clairvoyance. Déjà en quasi-faillite, EDF se prépare donc à reproduire le fiasco technique et financier d'Olkiluoto et Flamanville, animée par l'objectif illusoire de maintenir l'exportation de l'EPR. En pressant pour cette décision, le gouvernement a choisi d'accélérer la chute d'EDF. Alors que l'entreprise est déjà confrontée à des dépenses colossales dans le cadre du "Grand Caréna-



désastre tant que la France continuera de gaspiller des milliards dans l'impasse nucléaire au détriment des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle le gouvernement britannique à refuser cet automne son soutien à Hinkley Point, qui est d'ailleurs bien loin d'être acquis et pourrait être remis en question au vu des débats en Grande-Bretagne, et appelle à amplifier la résistance contre ce projet et tous les chantiers de réacteurs EPR.

Retrouvez ce communiqué sur notre site : <http://www.sortirdu nucléaire.org/EDF-et-Hinkley-Point-acharnement-assume-faillite>
Et dans le thème EPR du Réseau : [Le projet Hinkley Point "met en péril" EDF selon ses salariés 29 avril 2016 |](http://www.sortirdu nucléaire.org/Le-projet-Hinkley-Point-met-en-péris-EDF-selon-ses-salariés-29-avril-2016)

Et aussi http://www.huffingtonpost.fr/2016/07/28/hinkley-point-edf-brexite-epr-electricite-nucleaire_n_11219970.html

<https://www.theguardian.com/uk-news/2016/jul/14/hinkley-point-c-new-uk-chancellor-determined-start-building-philip-hammond>

Défauts de la cuve EPR : les experts s'inquiètent depuis 2006

Depuis dix ans, les experts du nucléaire craignent que l'acier du couvercle et du fond de la cuve de l'EPR de Flamanville (Manche) présente des défauts. Dès 2006, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) évoque le sujet avec Areva. L'année suivante, des

tests donnent corps aux hypothèses pessimistes, mais l'entreprise reste confiante. Ce n'est qu'en 2012 qu'elle propose de faire les vérifications demandées par l'ASN. Certains tests auraient pu être lancés rapidement, mais il faudra attendre fin 2014 pour qu'Areva les réalise et annonce la mauvaise nouvelle à l'Autorité. Entre

temps, la cuve défectueuse a été montée.....
la suite de l'article en cliquant sur le lien ci-dessous
07 juillet 2016 Philippe Collet
<http://www.actu-environnement.com/ae/news/hctisn-historique-cuve-epr-asn-areva-edf-27168.php4>

Nouveau déboire sur le chantier de l'EPR de Flamanville, en Normandie.

Une irrégularité a été constatée dans les contrôles techniques sur le réacteur en construction. Mais sans effet sur le calendrier, assure EDF.

L'EPR de Flamanville a déjà six ans de retard et son coût a triplé
EDF a suspendu les contrôles techniques menés sur le circuit primaire du réacteur nucléaire EPR en construction à Flamanville (Manche), car le gendarme du nucléaire a détecté une irrégularité dans leur mise en œuvre, a-t-on appris hier auprès d'EDF et de l'autorité de sûreté. « Cette activité suspendue n'a pas un enjeu planning fort », a commenté Antoine Ménager, le directeur du chantier. « On tient notre calendrier », qui prévoit un « chargement du combustible et démarrage du réacteur au dernier trimestre 2018 ».

« non satisfaisant »

Cette suspension fait suite à une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en avril sur l'un des contrôles techniques du circuit primaire du réacteur et qui s'est avéré « non satisfaisant », selon un document publié par le gendarme du nucléaire sur son site internet. EDF a, dans la foulée, suspendu tous ces contrôles, a confirmé Guillaume Bouyt, chef de l'antenne caennaise de l'ASN.

Selon Antoine Ménager, « la transmission des documents » demandés par l'ASN « est en cours ». Et la reprise des contrôles est une question de jours, selon lui. Concernant la cuve de l'EPR, sur laquelle une anomalie avait été repérée en 2015 par l'ASN et dont Areva, fournisseur d'EDF, tente de démontrer la résistance, « je reste totalement confiant sur l'issue de

ce processus », a dit Antoine Ménager. « Ça n'empêche pas le chantier d'avancer », a-t-il souligné, en évoquant un « premier semestre très réussi ».

L'EPR de Flamanville fait travailler 4 700 personnes (900 EDF et 3 800 salariés de sous-traitants), a précisé EDF. Le chantier est ainsi toujours à son effectif « maximal ». « La baisse va s'amorcer à partir du deuxième trimestre 2017 », a ajouté Antoine Ménager.

Concernant les autres irrégularités détectées pour des composants de l'EPR fabriqués par Areva dans son usine du Creusot, et annoncées sans plus de précision par l'ASN le 16 juin, Guillaume Bouyt n'avait pas plus d'informations. L'EPR de Flamanville cumule au moins six ans de retard et son coût a déjà triplé à 10,5 milliards d'euros, après de nombreux déboires.



Rassemblement de Flamanville

programme

A Siouville plage - Avenue des Peupliers

Animations, stands associatifs, buvette, restauration.

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE

11h Accueil

14h Siouville plage : départ de la manifestation vers la centrale nucléaire de Flamanville.

15h Port de Diélette (Flamanville) : prises de paroles puis reprise de la marche.

Toutes les animations (fanfares, batucadas, chansons, clowns etc...) **sont les bienvenues à la manifestation.**

18h Retour à Siouville plage

20h Concert

"Pieds dans le bocal" • "Provisoire"
"Les Ramoneurs de Menhirs" : **entrée libre**

DIMANCHE 2 OCTOBRE

9h Conférences sur :

- Risques techniques et sociétaux du nucléaire.
- Alternatives au nucléaire.

• Consulter notre site : can-ouest.org pour toutes les informations pratiques (hébergement, campings, parkings, bus, co-voiturage).

• Soutenir le can-ouest : chèques à l'ordre du Crilan-Cano à envoyer à : Bernard Nicolle - La Poutière 35540 FEINS ou en ligne sur le site



L'Observatoire du nucléaire a déposé en mai 2016 une plainte envers AREVA pour falsifications.
<http://www.observatoire-du-nucleaire.org/spip.php?article312>

UNE LUTTE CONSTANTE :
c'était en 2006 et nous avons été plus de 30000 :
APPEL DE CHERBOURG

Le Gouvernement français et EDF ont décidé d'implanter un réacteur nucléaire EPR à Flamanville (50), qui entraînerait la création d'un couloir de lignes Très haute tension supplémentaire du Cotentin vers les Pays de Loire.

Au-delà, de nos différences d'analyses et d'appréciations, tant à propos de la situation politique du Pays que de la Sortie ou non du nucléaire, nous sommes d'accord pour dénoncer le caractère inutile, obsolète, coûteux et dangereux de ce projet EPR.

Pour l'électricité et l'emploi, des solutions alternatives existent :

1. Sortir du gigantisme et du centralisme qui, par un mode de production éloigné des lieux de consommation, entraînent toujours plus de couloirs THT et de pertes en lignes.

2. Privilégier l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.
 3. Produire au plus près du consommateur avec les énergies renouvelables diversifiées et le thermique classique en cogénération.
 4. Faire participer les personnes concernées aux choix énergétiques, au contrôle ou à la gestion démocratique de leur fonctionnement.
- Il est urgent de changer le cours des choses en matière d'énergie.

Le Collectif Régional Grand Ouest « L'EPR non merci, ni ailleurs, ni ici » et le « Réseau Sortir du nucléaire » ont pris l'initiative d'organiser à Cherbourg, à Pâques, les 15 et 16 avril 2006, des forums et spectacles à l'occasion du vingtième anniversaire de Tchernobyl et un grand rassemblement festif contre l'EPR.

Ce 20 février 2006, à Cherbourg, nous appelons, personnes, associations, syndicats, partis politiques à former, aux niveaux européen et national, des Régions et Pays, des comités pour la réussite de ce rassemblement et de ses objectifs.

Didier ANGER, Coordinateur du Collectif régional Grand Ouest « L'EPR, Non merci », François DUFOUR, Confédération paysanne Basse-Normandie, Hélène GASSIN, GREENPEACE- France, Alain KRIVINE, LCR, Stéphane LHOMME, Réseau Sortir du nucléaire. Noël MAMÈRE, Député, Les VERTS. Avaient envoyé un message de soutien : José BOVÉ, Via Campesina, France Libertés (Danielle MITTERRAND), Corinne LEPAGE

A Bure, cet été, une importante victoire du mouvement antinucléaire

<https://reporterre.net/A-Bure-cet-ete-une-importante-victoire-du-mouvement-antinucleaire>

Témoignage de Gaspard d'Allens

La forte mobilisation estivale des opposants au projet de poubelle nucléaire, dit Cigéo, à Bure, dans la Meuse, a permis à leur lutte de sortir de l'ombre. Avec, en point d'orgue, la destruction le 14 août du mur érigé autour du bois Lejuc. Retour sur un événement majeur dans l'histoire du mouvement antinucléaire. Bure (Meuse),

« Ça y est, le mur de la honte est tombé ! » s'écrie une jeune femme, une lourde masse à la main. Ils en rêvaient, ils l'ont fait. Le 14 août, des centaines d'opposants au projet de poubelle Cigéo ont abattu le mur qui entourait le bois Lejuc, cette forêt qui, depuis le début de l'été, cristallise les tensions entre les antinucléaires et l'Andra <<https://reporterre.net/Pres-de-Bure-les-opposants-au-nucleaire-occupent-la-foret-que-veut-detruire-l->>, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

« C'est un coup mémorable », « une action inédite et historique » : les opposants ne cachent pas leur joie. Au cours de cette journée, un kilomètre de mur en béton a mordu la poussière sous un soleil de plomb. Irène, militante de longue date, assure : « S'il y avait eu ce type de résistance au début de la lutte, l'Andra n'aurait pas pu s'implanter ici. »

À chaque pan de mur qui s'écroule, une clameur générale retentit. « Et la forêt, elle est à qui ? Elle est à nous ! » Début juillet, l'Andra avait érigé cette ceinture de béton, haute de deux mètres, pour continuer ses travaux de défrichage et de forage tout en évitant une nouvelle occupation <<https://reporterre.net/Les-opposants-antinucleaires-occupent-une-foret-pour-bloquer-les-travaux-de->>.

L'agence souhaitait transformer le bois en « une zone des puits », un espace qui servirait à aérer les galeries souterraines où seront stockés les déchets radioactifs. C'était sans compter la fronde populaire qui a mis à terre le projet. Comme un grain de sable dans la mégamachine nucléaire.

« La chute du Bure de Merlin »

L'euphorie règne en ce début d'après-midi d'août. Le cortège de 400 personnes est arrivé sans encombre à la lisière du bois et les forces de l'ordre brillaient par leur absence. Après avoir surveillé les routes du pays pendant un mois, fiché et contrôlé les habitants, l'unité de plus de cent gendarmes mobiles

qui gardait la forêt en permanence a disparu. Selon la préfecture, « il fallait éviter les heurts ». La précédente manifestation du 16 juillet <<https://reporterre.net/A-Bure-les-opposants-aux-dechets-nucleaires-ont-gagne-leur-pari-et-reoccupe-la->> s'était conclue avec un nombre important de blessés <<http://vmc.camp/2016/07/17/communiquede-presse-des-equipes-medicales-et-juridiques-du-mouvement-occupation-du-bois-lejuc-sur-les-violences-subies-par-les-manifestants-s/>> et une polémique délicate pour les promoteurs du projet de poubelle nucléaire : « On avait constaté une inquiétante complicité entre la répression gouvernementale et des milices privées de l'Andra <<https://reporterre.net/La-repression-gouvernementale-commence-a-servir-de-vigiles-privées-armées->> », rappelle un opposant. Jean Paul Baillet, directeur du site de l'Andra à Bure avait démissionné peu de temps après.

À l'inverse, le 14 août la journée est comme une fête. Un acte de sabotage collectif et joyeux. Trois générations sont présentes, des locaux, des militants historiques, des jeunes, des paysans, certains masqués, d'autres non. « Des cultures politiques différentes se rejoignent dans la magie de l'action commune, témoigne un opposant. Nous sommes tous contre le nucléaire et son mon-

be, et nous pourrions nous libérer. »

En miettes, à même le sol, les dalles de béton ressemblent à des tombes. Certains évoquent « le cimetière de l'Andra » tandis que d'autres y écrivent des slogans : « Comme un murmure de révolte » ; « Nous sommes un mouvement de masse(s) » ; « La chute du Bure de Merlin » ; « Casse-toi pov mur ! ». De Gaza à Vintimille, de Calais au Mexique, en passant par Mandres-en-Barrois, des solidarités sont tissées contre tous ces murs qui séparent les peuples : « La prochaine fois, on abattra vos frontières ! » peut-on lire sur une stèle.

« Le mur matérialise l'opacité du nucléaire »

À travers cette action de sabotage, c'est un symbole que les opposants ont voulu viser. « Un mur est avant tout un aveu d'échec, un refus du dialogue, constate Charlotte Mijeon, du Réseau sortir du nucléaire. L'Andra a tenté de museler la contestation en construisant une forteresse dérisoire. Le mur matérialise l'opacité du nucléaire, son imposition par la force, sa violence. » Pour John, un habitant de la maison de la Résistance, « cela fait 20 ans que l'on fait des pétitions et des manifestations sans être entendus. Notre action aujourd'hui c'est un droit de réponse, une saine et légitime défense face au rouleau compresseur de l'Andra ».

<http://www.sortirdunucleaire.org/Bure-Construction-sans-autorisation-d-un-mur-dans>

Communiqué de presse commun du Réseau "Sortir du nucléaire, MIRABEL - Lorraine Nature Environnement, Meuse Nature Environnement, ASODEDRA, BURESTOP55, Bure Zone Libre, CEDRA 52, Les Habitants vigilants de Gondrecourt et des opposant-e-s et habitant-e-s en lutte contre CIGÉO de Bure et d'ailleurs



de de barbelés, de vigiles mercenaires, de béton armé, de pots-de-vin, de bureaucraties et d'experts méprisants. »

À l'aide de sangles, de masses et de pioches, ils ont réalisé une véritable performance. Certains morceaux de béton pèsent 2,7 tonnes. Au fil de la journée, la technique s'améliore. « C'est presque devenu industriel », s'amuse une jeune femme qui se fait appeler « Michelle ». Les murs s'écroulent comme des dominos sous les airs de l'accordéon et de la chorale révolutionnaire. Cette dernière reprend des chants catalans, dont l'Estaca, composé lors de la dictature de Franco :

Si nous tirons tous, il va tomber, si je tire fort vers ici, et que tu tires fort par là, il est certain qu'il tombe, tombe, tom-

Les opposants se sentent renforcés par leur première victoire juridique <<https://reporterre.net/A-Bure-victoire-juridique-pour-les-antinucleaires->>.

Le 1er août, le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc a rendu un jugement historique. Il a condamné les défrichements illégaux de l'Andra et a enjoint l'agence à réhabiliter la forêt dans un délai de six mois si elle ne recevait pas d'ici là une autorisation préfectorale (après plainte de plusieurs assos dont le Réseau sortir du nucléaire nldr). Régine Milarakis, de l'association environnementale Mirabel, présente lors de la manifestation, esquisse un sourire : « En plantant aujourd'hui des arbres, on aide l'Andra à remettre en état

A Bure, cet été, étape victorieuse

« Bure cul nu ou Burkini, tous et toutes libres sur les plages ! »

la forêt et à tenir ses engagements. »

Les opposants ont néanmoins conscience que « l'acte politique fort » qu'ils ont porté le 14 août risque d'avoir des conséquences judiciaires. Dans un communiqué de presse, l'Andra affirme avoir « porté plainte pour dégradations et occupation illégale d'un terrain dont elle est propriétaire » <http://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/index.php?id=actualite_4_4_1&art=6055>. La dégradation doit se chiffrer en millions d'euros. La préfecture a également lancé une enquête sur des tirs de fusées contre un hélicoptère de la gendarmerie <http://www.lemonde.fr/energies/article/2016/08/18/tirs-croises-d-actions-juridiques-autour-du-stockage-radioactif-de-bure_4984618_1653054.html>. Un fait que démentent les opposants <<http://vmc.camp/2016/08/18/communiqu%C3%A9-amandres-un-feu-d-artifices-dactions-joyeuses-et-partagees/>>.

sur les plages ! »

Depuis le 14 août, la forêt est de nouveau libérée et les travaux de la poubelle nucléaire, gelés. Des promenades sont organisées à l'ombre des charmes et le dimanche, des habitants se baladent avec leurs enfants.

Le lendemain de la manifestation, les opposants antinucléaires ont rebaptisé le chantier « Bure-les-Bains ». Les murs tombés sont reconvertis en transat. Une piscine a même été installée. Sous les gravats, la plage. En cagoule, les fesses à l'air <<https://reporterre.net/L-ecologie-est-plus-importante-que-le-burkini>>, les militants commentent l'actualité stérile de l'été : « Bure cul nu ou Burkini, toutes et tous libres sur les plages ! » « On nous empoisonne la vie avec de faux enjeux. À quand un débat sur le nucléaire ? » Au-delà du geste festif, les opposants y voient aussi une stratégie de résistance. « Émeutier un jour, citoyen légaliste qui demande des comptes le lendemain, dan-

seur fou le surlendemain, nous devons être multiples et casser les étiquettes. » <<http://vmc.camp/2016/08/08/la-meuse-ses-vaches-ses-eoliennes-ses-flics/>>

L'action du 14 août s'inscrit dans ce que les militants ont appelé « l'été d'urgence », trois mois intenses de mobilisation qui ont permis à la lutte contre la poubelle nucléaire de sortir de l'ombre. Tout au long de la période estivale, des centaines de personnes ont convergé vers Bure. La maison de la Résistance a connu de nombreux passages, un fort brassage. La médiatisation a été importante. Désormais, tous les journalistes savent situer sur une carte ce village perdu aux confins de la Meuse.

Cet été, en mêlant occupation physique du territoire, sabotage et recours juridiques, les opposants ont dessiné les contours possibles d'un grand mouvement de résistance et gagné leur première bataille face au « croque-mort du nucléaire ».

Bure/Cigéo : la démocratie enfouie avec les déchets radioactifs

Les affirmations de M. Bouillon, président de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), dans sa tribune titrée « Stockage des déchets radioactifs : ne pas se tromper de débat » - Les Echos, 11 juillet 2016 (*) - méritent une sérieuse mise au point.

M. Bouillon prétend pour commencer que le projet Cigéo, qui consiste à enfouir sous terre les déchets radioactifs les plus dangereux, à Bure (Meuse), a pour but de « protéger l'homme et l'environnement de la dangerosité de ces déchets ».

C'est tout à fait faux. Ce projet n'existe que pour une raison : permettre aux industriels de l'atome de prétendre que la question des déchets nucléaires est « réglée », afin de se sentir fondés à... continuer à en produire.

Si encore M Bouillon se désolait de l'existence de l'industrie nucléaire, et demandait son arrêt le plus rapide possible, on pourrait éventuellement croire à sa bonne foi mais, comme d'ailleurs tous les promoteurs de l'enfouissement des déchets radioactifs, il est un fervent pronucléaire.

C'est donc avec le plus grand cynisme que M. Bouillon ose se poser... en défenseur des générations futures, en demandant : « Pourquoi serait-ce à nos arrières-petits-enfants de trouver une solution pour des déchets qu'ils n'ont pas produits ? ».

La vraie question, que l'auteur évite soigneusement de poser, est « Comment a-t-on pu accepter, et accepte-t-on encore, une industrie produisant des déchets qui vont mettre en danger nos descendants pour des centaines de générations ? »

Car, enfouissement ou pas, le problème va rester entier. M Bouillon tente d'ailleurs d'abuser l'opinion en écrivant à propos de ces déchets que « ce serait un pari fou que d'imaginer qu'ils seront toujours en sécurité dans des entrepôts de surface », comme si l'enfouissement réglait miraculeusement le

problème.

En effet, une fois enfouis, ces déchets vont continuellement dégager des quantités immenses de chaleur mais aussi de gaz extrêmement dangereux et explosifs comme l'hydrogène, ces processus étant susceptibles de causer un désastre dont les conséquences seraient dramatiques y compris à la



<http://burezonelibre.noblogs.org>
Blog de la maison de la résistance de Bure

surface.

Pour tenter de parer ce phénomène, des infrastructures d'extraction de ces gaz sont supposées fonctionner... pendant des siècles. Il est évident que ce système sera mis en cause par « les aléas de la civilisation (guerres...) comme les éléments naturels » cités précisément par M. Bouillon pour tenter sans rire de justifier l'enfouissement.

Les prétentions des apprentis sorciers de l'atome s'effondrent même dans le ridicule et le tragique puisqu'un éboulement mortel s'est récemment produit (**) dans le laboratoire censé prouver la fiabilité de leur projet : comment croire que ces pieds-nickelés peuvent construire une installation fiable pour des centaines de milliers d'années ?

Le discrédit du projet Cigéo est enfin absolu lorsque l'on sait que, pour mieux verrouiller

le processus, M. Bouillon est à la fois le président du conseil d'administration de l'Andra et le député désigné comme rapporteur de la récente proposition de loi sur l'enfouissement de ces déchets.

Jusqu'alors, les entreprises se contentaient de rédiger en coulisse les amendements, voire les projets de loi in extenso, à charge pour les parlementaires acquis à leur cause (***) de les faire adopter. Désormais, le mélange du genre est total.

Pour finir, il nous faut une bonne fois pour toute récuser le terme de « solution » pour les déchets radioactifs : il n'existe que des options, toutes mauvaises d'ailleurs. Peut-être sera-t-il possible d'en trouver une (un peu) moins mauvaise que les autres, mais seuls des gens ayant décidé ou soutenu l'arrêt du nucléaire pourront être crédibles pour faire ce choix : à défaut, il s'agira toujours de subterfuges pour promouvoir la continuation de l'industrie atomique.

Nous ne pouvons qu'inviter les citoyens, en particulier ceux de l'Est de la France, à se mobiliser en nombre pour soutenir les militants jeunes et moins jeunes, zadistes ou « à l'ancienne », qui tentent courageusement, malgré les coups de matraques et les gaz lacrymogènes, d'empêcher l'enfouissement simultané de la démocratie et des déchets nucléaires.

Stéphane Lhomme Directeur de l'Observatoire du nucléaire <http://www.observatoire-du-nucleaire.org>

(*) <http://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/021111888974-stockage-des-dechets-radioactifs-ne-pas-se-tromper-de-debat-2013549.php>

(**) <http://www.leparisien.fr/faits-divers/eboulement-mortel-sur-le-site-de-stockage-de-dechets-nucleaires-de-bure-26-01-2016-5486845.php>

(***) Souvent en échange de promesses d'embauches pour eux-mêmes ou leurs proches : l'affaire Barroso / Goldman Sachs n'est que l'illustration emblématique de ces pratiques nauséabondes.

Déchets du nucléaire (suite)

<http://www.lindependant.fr/2016/08/31/malvesi-areva-investit-80-meur-pour-traiter-ses-dechets-nitrates,2250323.php>

MALVEZI : Areva investit 80 M€ pour traiter ses déchets (Ndf : radioactifs) nitrates (31 -8-16 Laurent Rouquette)

La construction d'une installation "traitement des nitrates" sur le site nucléaire narbonnais va être mise à l'enquête publique. À terme, elle permettra de résorber les bassins d'évaporation, bêtes noires des écologistes.

Dans le contexte actuel de grandes difficultés financières du groupe Areva, "cet investissement, qui pèse 80 M€, est un signe fort. C'est le signe que nous sommes engagés sur une activité durable et que nous sommes une entreprise responsable", assure Stephan Jolivet, le directeur du site Areva de Malvés, près de Narbonne. Derrière lui, une grande photo aérienne qui parle plus qu'un long discours : sur l'emprise foncière de cette unité de conversion de l'uranium du groupe nucléaire français, une grande partie est consacrée aux "bassins d'évaporation". Et ce sont ces "piscines" de stockage d'eaux à forte teneur en nitrates et à faible radioactivité qu'il est aujourd'hui question de résorber.

Pour cela, Areva va devoir construire une installation de traitement des nitrates. Car c'est au départ de l'acide nitrique qui est utilisé à Malvés pour purifier le minerai d'uranium qui converge, des quatre coins du monde, vers Narbonne. Le nitrate doit ensuite être retiré afin de retransformer l'uranium sous forme solide, avant de l'associer à du fluor et de l'expédier au Tricastin pour la suite de sa transformation.

Déchets très faiblement radioactifs

Parmi les déchets produits à Malvés, figurent donc des eaux nitrates, qui vont actuellement dans des bassins d'évaporation,

aujourd'hui saturés. "Cela fait des années que nous travaillons sur un procédé pour traiter les effluents nitrates", souligne Stephan Jolivet. C'est seulement en 2009, dans le Colorado, qu'Areva a découvert une société américaine titulaire d'un processus industriel permettant de passer dans un réacteur, à très haute température, les liquides chargés en nitrates et mélangés à du charbon et de l'argile.

D'un côté, se dégage de l'azote qui sera libéré après filtration, dans l'atmosphère. De l'autre, un composé minéral sous forme de poudre qui sera solidifié par adjonction d'eau et expédié à l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), où il sera pris en compte au titre des "déchets TFA", c'est-à-dire très faiblement radioactifs. 18 000 m³ d'effluents nitrates pourront être traités chaque année par cette unité, qui a donc pour vocation à la fois de traiter en direct les effluents produits par le site, et de résorber les 350 000 m³ de liquides nitrates accumulés, depuis 50 ans, dans les bassins d'évaporation. "Avec pour objectif clair de vider ces bassins", assure M. Jolivet, parlant d'un délai "d'une vingtaine d'années" pour y parvenir.

25 à 30 emplois

En attendant, le public va pouvoir consulter, à partir du 5 septembre, le dossier d'enquête publique, et faire part de ses éventuelles observations. Areva table sur une autorisation délivrée en fin d'année 2016, puis sur un chantier de construction de 2 ans et une mise en service de l'unité début 2019. L'activité devrait, selon l'entreprise, générer "entre 25 et 30 emplois". Les bassins d'évaporation (au premier plan et jusqu'en haut à droite) occupent une grande partie du site de Malvés.

25 % de l'uranium mondial est converti à Narbonne

Ils viennent du Niger, du Kazakhstan, de Mongolie ou du Canada : les concentrés miniers que reçoit régulièrement le site Areva de Malvés, près de Narbonne, représentent "25 % de l'uranium mondial",



souligne le directeur Stephan Jolivet.

A Narbonne, à partir de fûts de 220 litres de minerai prétraité, s'effectuent les opérations de purification de l'uranium - pour l'amener à la qualité dite "nucléaire". C'est à ce stade que sont générés les premiers déchets, essentiellement constitués de métaux lourds, et qui sont mis sur des plages de décantation.

La conversion en tétrafluorure d'uranium (UF₄) est l'autre valeur ajoutée du site de Malvés. C'est elle qui implique la dénitruration, productrice d'effluents chargés en nitrates, lesquels sont envoyés sur les plages d'évaporation, concernées par le projet aujourd'hui soumis à l'enquête publique. "Il ne faut pas oublier que si le site de Narbonne a été choisi, c'est certes parce qu'il abritait auparavant une mine de soufre, et qu'il y avait donc une antériorité d'activité industrielle, mais surtout parce qu'ici, il y a du vent et du soleil", rappelle Stephan Jolivet. Et que le climat est donc adapté à l'évaporation. Sauf que ce procédé, aujourd'hui, arrive à son terme en matière d'efficacité.

Articles de cette page diffusés par la liste *discusudouest*, liste de discussion régionale sur le nucléaire et ses alternatives. Les informations diffusées sur cette liste ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Réseau "Sortir du nucléaire" - <http://www.sortirdunucleaire.org/> idem p.2, 9

Golfech

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Actualites/Secheresse-renforcement-des-mesures-de-restrictions-des-prelevements-d-eau>

Sécheresse : renforcement des mesures de restrictions des prélèvements d'eau sur les petits cours d'eau non réalimentés Article créé le 12/08/2016

La situation hydrologique sur la Garonne est à ce jour relativement normale pour la saison.

Les débits objectifs d'étiage minimum ont été franchis le 4 août 2106 à Valentine et Portet sur Garonne. Le soutien d'étiage de la Garonne a été déclenché par le Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) à compter de fin juillet. Les déstockages à partir de retenues collectives pour compenser les prélèvements agricoles se poursuivent également. Aucune restriction n'est à l'heure actuelle nécessaire sur les grands cours d'eau et sur les cours d'eau réalimentés.

Néanmoins, compte-tenu de la dégradation des écoulements des cours d'eau non réalimentés, en raison des faibles précipitations et des températures élevées actuelles et annoncées, le préfet de la Haute-Garonne a décidé de renforcer les mesures de restriction en vigueur sur certains cours d'eau.

Suite à la réunion du comité départemental de concertation eau en préfecture le 11 août 2016, une interdiction des prélèvements a été prise sur les petits cours d'eau non réalimentés suivants : Bassac, Bonfont, Courbet, Galage, Grasse, Jade, Marès, Messurt, Moullonne, Peyrencou, Rieu-Tort, ruisseau des Pierres, ruisseau de la Serre et Sahugle.

Les débits des cours d'eau du Volp et de Tescou demeurant à leur niveau d'alerte, la restriction à 50 % des prélèvements est maintenue.

Ces mesures entreront en vigueur à partir du samedi 13 août 2016 à 8h00 et resteront applicables jusqu'au 31 octobre 2016. En fonction des évolutions constatées, elles pourront être modifiées par arrêté préfectoral. Arrêté préfectoral du 11 août 2016

(Les deux réacteurs de Golfech turbinent à pleine puissance 23 000 000 m³ sur 31 jours d'été : cela correspond à 23 000 000 / 31 jours / 24 heures / 3 600 s = 8.6 m³ / s

De cette eau turbinée, souillée et réchauffée, EDF en évapore : 5 000 000 / 31 / 24 h / 3600 s = 1,9 m³ / s

Travailleurs contaminés

France : 2 606 travailleurs du nucléaire victimes d'une radioactivité supérieure à 5 mSv en 2015

Le bilan publié hier (6 septembre 2016) par l'IRSN (lire le rapport complet sur leur site) précise que 14 138 ont été victimes d'une dose supérieure à 1 mSv. 2 travailleurs ont même été victimes d'une contamination radioactive supérieure à 20 mSv et un autre a dépassé les 500 mSv. La dose collective externe radioactive délétère que les salarié-es ont subie est en augmentation par rapport à 2014. Areva et EDF sont en tête de ce sinistre podium.

Une contamination externe annuelle supérieure à 20 mSv (limite réglementaire de la "dose efficace" imposée aux travailleurs du nucléaire) a touché 2 travailleurs. Un travailleur de chez Areva (fabrication du combustible) a subi jusqu'à 1,1 mSv de plus de radiation et un autre travailleur de EDF (réacteur atomique) a subi jusqu'à 3 mSv de plus. Un cas de dépassement de la "limite de dose équivalente aux extrémités" (500 mSv) a en plus atteint un autre travailleur. Les chiffres font froid dans le dos. D'autant qu'il n'existe pas de contamination radioactive sans effet quelque soit la dose reçue.

Au total, sur 365 830 travailleurs suivis, ce sont 2 606 travailleurs utilisant des matières nucléaires (usines de conversion et d'enrichissement de l'uranium, fabrication du combustible, centrales nucléaires, retraitement, démantèlement, déchets radioactifs) ainsi que celles liées à la défense nationale et "médical" qui ont reçu une dose radioactive supérieure à 5 mSv en 2015 et 14 138 une dose supérieure à 1 mSv. 1 mSv est la limite annuelle imposée réglementairement à la population par l'industrie nucléaire et ses relais administrato-politiques.

Selon l'IRSN les travailleurs de l'industrie nucléaire et non directement nucléaire, qui représentent 30 % des effectifs suivis, ont été victimes eux des doses les plus élevées de 1,17 mSv et 1,38 mSv à la moyenne. Et la dose collective de radioactivité morflée (mesurée par dosimétrie externe passive) s'établit à 61,9

h.Sv * pour 2015, contre 56,3 h.Sv en 2014. **Une nouvelle augmentation des atteintes à la santé et à la vie.**

Mais la moyenne présentée par l'IRSN ne veut rien dire à l'image des statistiques sur les revenus produits à longueur d'année par les experts : la moyenne entre les émoluments d'un patron et le salaire d'un ouvrier de base ne représentera jamais le vécu réel. Une manipulation parmi d'autres pour masquer l'horreur vécue par les victimes et les laissés pour compte. D'autant que toutes les autres activités concernées par l'usage des rayonnements ionisants (applications médicales et vétérinaires, recherche et enseignement, activités industrielles diverses utilisant des sources de rayonnements ionisants) font partie du lot.

Et comme, selon les textes officiels, la dosimétrie individuelle doit être adaptée au poste de travail en permettant l'évaluation « aussi correcte que raisonnablement possible » des doses reçues par le travailleur... "Aussi correcte que raisonnablement possible" : voilà une conception quelque peu non-scientifique et au doigt mouillé dans un domaine où la vie et la santé sont en permanence menacées. Mais comme ce sont les atomistes qui conçoivent les règles et règlements qui leur sont appliqués, pourquoi se gêner.

Bilan aussi tronqué car "le nombre



Areva_CAN84_SDN_Greenpeace_blocage_transport-nucleaire_14.JPG

d'analyses est en diminution par rapport à 2014" constate l'IRSN. Pour l'industrie nucléaire les choses seraient bien plus simple si il n'y

avait plus du tout de contrôle.

C'est à partir d'une surveillance de l'exposition externe des travailleurs réalisée par des dosimètres individuels que la dose de radioactivité délétère atteignant le corps entier ou une partie du corps (peau, doigt, visage) est mesurée. Mais les travailleurs sont aussi exposés à un risque de contamination interne évalué par des examens reposant principalement sur des analyses radiotoxicologiques des urines ou anthroporadiométriques. Examens conduit par les services de santé au travail (dosimétrie opérationnelle) ou en différé après lecture en laboratoire (dosimétrie passive). Seul hic : ces labos sont pour leur grande majorité liés à l'industrie nucléaire civile et militaire : AREVA NC La Hague, CEA Cadarache, CEA DAM Ile-de-France, CEA DAM Valduc, CEA Grenoble, CEA Marcoule, CEA Saclay, EDF Saint-Denis, le Service de Protection Radiologique des Armées (SPRA), et l'Escadrière des Sous-marins Nucléaires d'Attaque (ESNA) de Toulon et DCNS Toulon. Auxquels s'ajoute le laboratoire "Alcade" pour la surveillance individuelle liée à la radioactivité naturelle. Petit problème infime : "Alcade" était encore voici peu un laboratoire de Areva.

Fait accablant : l'activité des travailleurs renseignée dans la base officielle "SISERI" n'est renseignée par les entreprises du nucléaire que pour 36 % d'entre eux. **64% passent à la trappe.** Phénomène qui illustre aussi les méfaits de la sous-traitance menée par les "grands" du secteur que sont Areva, EDF, le C.E.A : "85 % des entreprises qui ne déclarent pas l'activité réelle des travailleurs ont 5 travailleurs ou moins, et 25 % n'ont qu'un seul travailleur".

Un bilan qui n'est pas des plus exhaustif car les rapports de dépistage du radon sur les lieux de travail (telle les mines et anciennes mines ou bâtiments implantés sur des remblais radioactifs miniers) nécessitent évidemment la mise en œuvre d'une surveillance individuelle, "ce qui n'est pas systématiquement le cas" d'après l'IRSN. La mort est parfois bien silencieuse et les victimes surtout muettes.

* hSV : homme Sivert

www.coordination-antinucleaire-sudest.org

Plainte d'Areva : plaidoirie reportée au... 12 septembre 2017

L'audience du 30 août 2016 au cours de laquelle

le devait être traitée la plainte d'Areva contre la CAN-Se*, accusée de diffamation par le fleuron en déclin de la destruction atomique, est reportée à une date ultérieure. Pour cause d'engorgement de la 17ème chambre du Tribunal parisien. Le procès n'aura lieu que dans un an, le 12 septembre 2017 ! Trois heures de procès en perspective.

Difficile de se faire entendre face à la tentative du lobby nucléaire de bâillonner toute expression critique permettant de faire la lumière sur ses agissements mortels. L'intimidation qu'Areva exerce sur les citoyens et le site internet de la Coordination antinucléaire du sud-est est amplifiée, depuis 2014, par son instrumentalisation de la justice.

Les raisons sont connues : un billet (voir site

adresse sur dessin) publié en juillet 2014 sur le site de la CAN-SE dénonçait la soumission des élus (en l'occurrence ceux d'Avignon) aux volontés d'Areva. Les édiles locaux acceptaient un « don » de l'exploiteur des travailleurs africains du Niger et du responsable des rejets radioactifs dans l'air et l'eau autour de ses installations. Et qui plus est en contre-partie d'avantages publics (voir les preuves ici).

L'article stigmatisait aussi l'attitude des élu-es d'EELV, prétendument écologistes, qui ne s'étaient pas opposés à cette convention et avaient préféré se réfugier dans les toilettes attenantes à la salle du conseil municipal plutôt que de risquer de se voir retirer par la maire socialiste leurs propres avantages délégués. Pendant ce temps-là les ravages sanitaires du nucléaire continuent de s'abattre sur les populations un peu partout dans le monde.

Le lobby nucléaire est habitué à dicter sa loi au pays. Le dénoncer et nommer le réel pour ce qu'il est – un crime contre le vivant - ne leur est pas supportable encore moins acceptable. Il faut sanctionner, faire taire, empêcher que des hommes et des femmes puissent s'en rendre compte et énoncer une parole libre et critique sur leurs agissements.

Areva n'est que l'émanation technique et commerciale de feu la Cogema-CEA. Elle est filiale « de fait » du Commissariat à l'Energie Atomique le grand instigateur de la bombe atomique tricolore (1) qui en détient plus de 54% et que l'Etat contrôle lui aussi de son côté

à hauteur de 29%.

Pour le lobby nucléaire, dicter sa loi au pays, aux pays et faire régner l'omerta est induit par ses gènes, ses origines. C'est sa nature profonde. Ici on tue en toute propreté et les yeux dans les yeux entre conseillers de tous poils : conseil de surveillance, conseil d'administration, conseillers de ministère, conseillers militaires, experts, contrôleurs d'autorité,... souvent issus de la même génitrice Polytechnique/Ecole des mines. On planifie la mort des autres comme une simple variable d'ajustement. La « grande muette » veille au grain de ses poussins.

Si le combat est inégal entre un potentiel militaro-industriel étatique dominant et des citoyens antinucléaires, il n'en est que plus stimulant. Ce nouvel épisode de la lutte du pot de fer contre le pot de terre illustre à merveille le désordre du monde profitable à quelques féodalités et la nécessité de mettre à bas cet ordre immonde.

« **Les maîtres ont encore une âme de valet** » disait en son temps un poète-chanteur du nom de Jean Ferrat à l'encontre des serviteurs de la guerre et de l'asservissement des peuples. Sans nul doute que la maxime s'appliquerait avec rigueur et justesse aux tenants de la destruction atomique dont les victimes se comptent par millions depuis l'avènement de leur sinistre ère atomique. **Rendez-vous le 12 septembre 2017 à 11h30 devant le palais de justice de Paris (...)** voir site

Tchernobyl, Enfants de Tchernobyl Belarus (extrait bulletin), nouvelles des vigies face à l'OMS et combat sur Maïak

Extrait de l'ordre du jour de l'Assemblée générale IndependentWHO — Santé et Nucléaire -24/25-9-16

- **Le 26 avril 2017, les 10 ans de la**

extraits du **bulletin 27 de juin 2016**

1) Le présent bulletin est en partie consacré à la présentation d'une **mission d'une semaine début juillet (du 3 au 10 juillet) au Bélarus en coopération étroite avec BELRAD.**

Cette mission a été décidée peu de temps après la diffusion le 26 avril 2016, en prime time, par la chaîne franco-allemande ARTE, du film « documentaire » réalisé par Olivier Julien Tchernobyl, Fukushima : vivre avec, produit par Bellota Films. Ceux qui n'ont pas regardé l'émission peuvent trouver le film à l'URL suivante (uniquement ceux qui disposent d'un portable Orange, SFR ou Bouygues) : <@p://9docu.com/regarder-et-telecharger-le-documentaire-tchernobyl-fukushima-vivre-avec-gratuitement/ >; on peut trouver une analyse critique formelle du film, proposée lors d'une émission Arrêt sur Image :

<<https://www.youtube.com/watch?v:p9aCf7PbHWU>>; votre serviteur (Y.Lenoir) a par ailleurs placé une critique circonstanciée sur son blog chez Mediapart :

<<https://blogs.mediapart.fr/yves-lenoir/blog>>.

On y trouve des informations précises sur l'opération de désinformation habile menée par le réalisateur, au service de la « normalisation » de la situation dans les territoires touchés par Tchernobyl et Fukushima. Il ne faut pas se méprendre : la diffusion de ce document ne relève pas du hasard. Elle s'inscrit dans un programme culturel de grande ampleur coordonné par la branche française du « village nucléaire », comme nos amis japonais appellent le consortium énergie atomique — « protection » radiologique. Pour avoir une idée des moyens mis en oeuvre, aller à FURL : <<http://www.fukushima-dialogues.com/credits-et-remerciements/>>. (...) Nous voulons **réaliser un contre-documentaire**

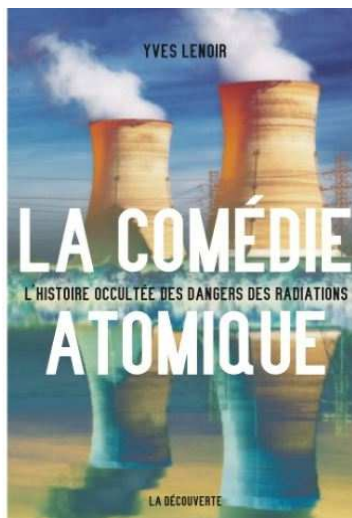
2) **Nouvelles du Belarus**

Deux décès suspects : Wladimir Tchertkoff nous a récemment appris la mort subite de deux écolières de 10 et 12 ans durant des séances de gymnastique. Les autorités ont interdit aux médecins qui les ont examinées d'en dévoiler l'identité et de mentionner si leurs parents faisaient partie des populations évacuées dans l'une des vagues de 1986 et 1989. Tout ce que nous savons se résume à ceci : ces drames ont eu lieu au cours de l'automne 2015 ; la séquence est si inédite qu'elle a sérieusement inquiété le Ministère de la santé ; aussi, par la circulaire N° 1141 du 16 novembre 2015, il a ordonné que tous les enfants âgés de plus de 6 ans subissent sans délai une échographie et un électro-cardiogramme; les cardiologues sont débordés de travail.

Les radiations peuvent en effet provoquer des troubles de la fonction cardiaque par l'un et/ou l'autre de deux phénomènes. Le premier se produit durant la formation du cœur in utero. L'irradiation du fœtus peut alors induire la non fermeture du septum, la paroi entre les deux ventricules. Cette malformation engendre un « souffle au cœur », qui nuit à l'oxygénation du sang.

Le second est la contamination de l'organisme par le Césium, lequel a tendance à se concentrer dans le cœur. Le rayonnement gamma du césium produit des radicaux libres et oxydants dans le sang, lesquels vont directement endommager les fins vaisseaux sanguins qui irriguent les deux ventricules (cf. Y. Lenoir, ETB, juillet 2013).

- **Contamination des aliments** : le 11 mars dernier, lors du Colloque Tchernobyl, marquer le temps, organisé par nos amis de Enfants de Tchernobyl ASBL, Alexey Nesterenko a évoqué la poursuite des pratiques « démocratiques » consistant à mélanger produits sales et produits propres pour rester en dessous de la limite réglementaire de contamination. Voir la suite sur le site bulletin 27



Vigie d'Hippocrate devant l'OMS

Manifestation à Genève, appel large par SdN et autres groupe-ment ou manif locale

Installation d'une plaque à l'endroit dédié aux liquidateurs, citation de Nesterenko, « on doit notre vie aux liquidateurs » etc, personnalités par ex Ziegler, à faire des discours ; Sculpture ? Fête pour toutes les vigies Etc

- **Actions possibles entre septembre 2016 et avril 2017 (sans lien avec 26 avril 2017)**

Rencontre entre scientifiques et l'OMS afin de rendre publique la controverse scientifique Yablokov, Mousseau, Busby, Rosen, un ou des scientifiques/militants japonais etc

Actions avec d'autres groupes/associations ayant le même intérêt dans les effets sanitaires

Conférence d'Annie Thébaud Mony

Possibilité d'une action commune avec Grenoble

Le 11 mars 2017 Fukushima

Réflexion sur l'objectif d'IWHO, au début et maintenant, sa possible évolution, un bilan.

Véronique (Besançon) et Monique (Agen) le 15-7-16

Il est question que les vigies devant Genève s'arrêtent le 27-4-17



www.independentwho.org

Nadezda Kutepova se bat pour la vérité sur le terrible accident nucléaire de Maïak, en Russie : court extrait

Car, le 29 septembre 1957, c'est l'accident. Un conteneur de déchets radioactifs explose et contamine une zone de 23.000 km², affectant 300.000 personnes. Officiellement, il ne s'est rien passé, d'ailleurs, personne ne vit dans la zone puisque les habitants sont enregistrés... au cadastre de la ville voisine. Pourtant, 23 villages ont dû être évacués et détruits. La révélation arrivera vingt ans plus tard, en 1976, quand le biologiste Jaurès Medvedev, frère jumeau du dissident Roy Medvedev, publie Désastre nucléaire en Oural, traduit en France en 1988. Mais il faudra attendre encore 17 ans, sous Boris Eltsine, pour que l'accident soit officiellement reconnu par la loi de 1993, qui prévoit un dédommagement des victimes à condition qu'elles prouvent que leur maladie a un lien direct avec les radiations.

À l'époque de l'accident, et durant de longues années, Nadezda ignore totalement les faits. Certes, en 1986, la catastrophe de Tchernobyl ébranle les esprits et il y a même des manifestations publiques à Oziorsk, mais Nadezda est encore trop petite. Le voile noir se déchire en 1999 quand elle assiste à une conférence sur l'environnement où un scientifique révèle à la population, ébahie, que toute la zone d'Oziorsk est contaminée. La rivière Tetcha, qui traverse le site et où furent déversés de grandes quantités de déchets liquides radioactifs jusqu'en 1957, est même considérée comme le cours d'eau le plus radiocontaminé au monde ainsi que le lac Karatchaï voisin, où furent stockés des déchets avant son assèchement, qui a libéré au passage

Source : Reporterre (8/9/2016)

<https://reporterre.net/Nadezda-Kutepova-se-bat-pour-la-verite-sur-le-terrible-accident-nucleaire-de>

<http://enfants-tchernobyl-belarus.org>

<http://www.romandie.com/news/Japon-un-gouverneur-redemande-larret-de-deux-reacteurs-nucleaires/734535.rom>

Japon : un gouverneur redemande l'arrêt de deux réacteurs nucléaires

Tokyo - Le gouverneur de la préfecture japonaise de Kagoshima (sud-ouest) a officiellement demandé, pour la deuxième fois mercredi, l'arrêt pour raison de sûreté de deux réacteurs nucléaires en service dans l'archipel, après le rejet de sa précédente requête par l'opérateur.

Satoshi Mitazono a de nouveau enjoint la compagnie Kyushu Electric Power d'arrêter les unités Sendai 1 et 2 situées dans sa région, exigeant la réalisation de nouveaux examens de sûreté. En tant que gouverneur, je dois protéger les citoyens, a-t-il déclaré au patron de la compagnie devant les caméras de télévision.

Il avait déjà formulé la même demande fin août, mais a été éconduit en début de semaine par l'exploitant au motif que rien ne pressait et que les contrôles exigés seraient réalisés au moment de la session d'arrêt et de maintenance dans les prochaines semaines.

La compagnie n'est en effet pas légalement tenue de se conformer à sa

requête. Elu en juillet, Satoshi Mitazono avait promis aux citoyens qu'il s'opposerait au fonctionnement de la centrale Sendai. Il justifiait cette position par la peur d'une catastrophe naturelle renforcée par la série de séismes survenue au printemps dans la région limitrophe de Kumamoto (sud).

Les tranches Sendai 1 et 2, relancées en 2015 alors que la préfecture était dirigée par un autre élu, doivent dans tous les cas être stoppées respectivement en octobre et décembre, pour une durée de deux à trois mois, afin de réaliser un entretien obligatoire après un an et un mois de fonctionnement commercial.

Sur un parc de 42 unités (contre 54 avant l'accident de Fukushima), il n'y a actuellement que trois réacteurs opérationnels dans l'archipel, dont l'un, Ikata 3 (sud-ouest), a été relancé en août et est effectivement entré en exploitation commerciale ce mercredi, selon son exploitant Shikoku Electric Power.

Le gouvernement de droite de Shinzo Abe est favorable au redémarrage des réacteurs, mais la certification technique de l'Autorité de régulation est requise ainsi que l'assentiment des élus

locaux. Les écologistes sont contre, estimant que les leçons de la catastrophe de Fukushima, provoquée par un gigantesque tsunami, n'ont pas été tirées. Tous les réacteurs nucléaires du Japon sont situés en bord de mer et en zone sismique.

La justice les a en partie suivis, ordonnant l'arrêt de deux unités (Takahama 3 et 4) qui avaient été réactives en début d'année.

La population est aussi en majorité opposée à la relance des réacteurs nucléaires. Mais la mobilisation s'est essoufflée après un pic dans l'année suivant le désastre de Fukushima.

PAS DE FERMETURE DE CENTRALES NUCLEAIRES MAIS DES INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES



<https://blogs.mediapart.fr/monique-douillet/blog/060916/besoins-energetiques-du-japon-des-resultats-qui-contredisent-pas-mal-d-idees-reçues>

Besoins énergétiques du Japon, des résultats qui contredisent pas mal d'idées reçues (Monique Douillet)

Le discours alarmiste du gouvernement japonais, qui brandit la menace d'une augmentation d'émissions de CO2 (gaz carbonique) causée par la consommation d'énergies fossiles ne cache-t-il

pas un autre projet ?

A l'occasion de l'inauguration d'une centrale solaire de 30 MW installée dans des rizières contaminées de la province de Fukushima, le quotidien Asahi Shimboun, dresse un bilan du développement des énergies renouvelables. Quasiment inexistantes avant l'accident de Fukushima en 2011, elles produiront autant que le nucléaire d'avant 2011 d'ici seulement 5 ans. Il est improbable que le nucléaire puisse un jour repasser devant, car cela supposerait de redémarrer déjà une vingtaine de réacteurs, ce qui est loin d'être acquis. Un troisième réacteur a redémarré fin août 2016, celui de la centrale d'Ikata.

Ces résultats sont-ils surprenants ?

Non, si l'on se souvient que la contribution du nucléaire à la consommation finale d'énergie — qui ne concerne pas (et de loin) la seule production électrique — n'était que de 6,5 % en 2010. (1)

Pour ce qui est de l'électricité d'origine nucléaire, celle-ci représentait 29 % de la totalité de la production électrique avant l'accident. **Les efforts faits par tous ont permis une baisse de la consommation d'électricité de 9 % de-**

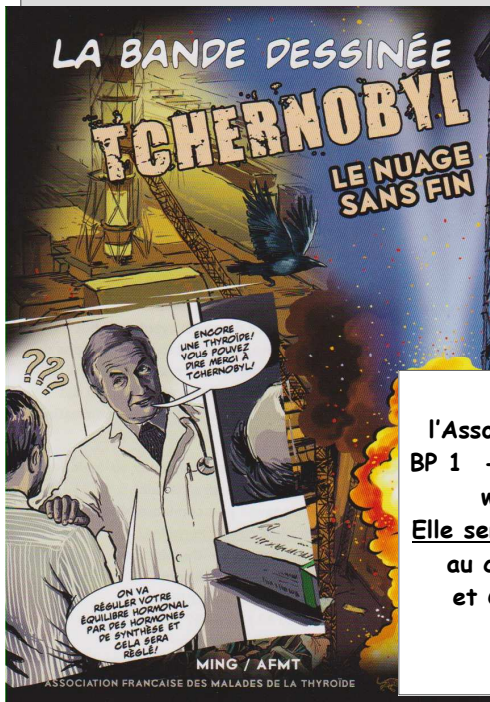
puis 2011. Actuellement, le développement des renouvelables ajouté aux économies d'électricité permet de répondre aux besoins, au même niveau qu'avant la catastrophe.

Ainsi, le discours alarmiste du gouvernement japonais, qui brandit la menace d'une augmentation d'émissions de CO2 (gaz carbonique) causée par la consommation d'énergies fossiles — dans le but de justifier la nécessité d'une relance du nucléaire — se heurte à la réalité. Le constat d'une baisse progressive des émissions de gaz à effet de serre a été fait. (2)

Il n'y a donc aucune raison de vouloir redémarrer des réacteurs nucléaires, si ce n'est la peur de perdre la connaissance de cette technique tellement intéressante... pour le jour où l'on voudrait faire une bombe atomique ! CQFD.

(1) La consommation finale d'énergie est la somme des consommations des produits énergétiques (combustibles, carburants, électricité) de l'industrie, des transports, du résidentiel, du tertiaire et de l'agriculture. Elle inclut également les consommations de produits énergétiques tels que charbon, produits pétroliers, gaz, pour des usages non énergétiques : bitume, chimie.

(2) <http://journaldelenergie.com/energie/evolution-du-systeme-energetique-du-japon-en-suite-catastrophe-fukushima/> <<http://journaldelenergie.com/energie/evolution-du-systeme-energetique-du-japon-en-suite-catastrophe-fukushima/>>. Le Japon ne possédant ni charbon ni gaz importe la totalité de ces matières premières, de ce fait, il échappe à l'important dégageement de CO2 à l'extraction.



La commander à :
l'Association des malades de la thyroïde
BP 1 - 82700 BOURRET 05 63 27 50 80
www.asso-malades-thyroïde.org
Elle sera en vente le 18 octobre lire p.20
au ciné les Montreurs d'Images Agen
et Chantal LHOIR, cheville ouvrière
de cette parution, présente .
20h30 film La supplication.

Éléments de lettres d'inspections de l'ASN au Directeur du CNPE de Golfech en 2016

Synthèse réalisée pour Stop Golfech par Marc Saint-Aroman - septembre 2016 -

Pour plus d'amples informations, se reporter aux lettres disponibles sur le site de l'ASN

A travers ces quelques extraits de lettres de l'ASN au directeur de la centrale de Golfech, on peut mesurer comment l'énergie atomique est bien loin d'une activité industrielle propre vendue par la communication de la planète atomique. Systématiquement l'ASN se veut rassurante en notant que, globalement, EDF effectue correctement son travail mais à la lecture des dysfonctionnements relevés par ses inspecteurs, il n'y a pas de quoi être rassuré... l'ASN réitère sans cesse ses demandes de respect des règles qui restent souvent lettres mortes.

Inspection du 31 mars 2016 sur le respect d'engagements ou des « éléments de visibilité » pris par EDF suite à des inspections de l'ASN ou à la suite de l'analyse d'incidents. Bien qu'elle affirme que la réponse sur les « éléments de visibilité » (EV) est globalement satisfaisante, l'autorité note des faits surprenants :

* A la suite du problème du 27 novembre 2014 ou le réacteur était sorti du domaine de fonctionnement de variation de puissance autorisée, EDF décidait de modifier la procédure de démarrage avant le 1er août 2015. Alors que l'électricien a informé l'ASN que cette action était réalisée et clôturée, la procédure présente en salle de commande du réacteur n° 1 n'avait pas été modifiée.

* Suite à la fuite de 67,3 kg de fluide frigorigène le 5 août 2015 depuis un groupe froid, EDF devait assurer des contrôles de manière croisée via deux techniciens et 2 détecteurs différents mais l'intégration de ce contrôle n'a pas été mise à jour.

* A la suite de l'indisponibilité partielle de la filtration iode de la ventilation du bâtiment combustible pendant la permutation de grappes de contrôles extrêmement irradiantes le 7 octobre 2014 – EDF a décidé de modifier la gamme relative au contrôle de fonctionnement des relais de protection. EDF a bien mis la gamme à jour mais le procès-verbal associé n'intègre pas ce nouveau contrôle.

* **Clôture des éléments de visibilité ou EV** : les inspecteurs ont examiné l'EV relatif à la remise en conformité du report du niveau du réservoir de récupération des égouttures de l'huilerie. Les EV étaient déclarés « clos » alors que les travaux associés n'avaient pas été réalisés.

* **Justification relative au report de l'échéance d'éléments de visibilité** : l'EV relatif à la réparation des résistances du circuit de ventilation concernées par un problème d'obsolescence et évoqué lors de l'inspection du 20 février 2013. Alors que l'échéance initiale de réalisation de cette action était fixée au 31 mars 2013, elle a fait l'objet de reports successifs mais EDF n'a pas argumenté d'une façon qui aurait permis de justifier son report.

* **Dégagement de la drome** : Lors de l'inspection « retour d'expérience Fukushima » du 22 au 24 août 2011, les inspecteurs avaient constaté que les poteaux d'incendie situés de part et d'autre du canal d'aménée étaient équipés de lances incendie prédisposées vers le canal. Ces lances avaient en effet été utilisées afin de dégager la drome (Ndr : grille de filtrage pour l'eau de refroidissement des réacteurs constituée de très grosses chaînes) de l'arrivée massive d'algues qui l'obturaient. Le 26 septembre 2012, l'ASN réitérait sa demande de mise en œuvre d'une solution pérenne pour dégager la drome

et de réserver exclusivement l'usage des poteaux incendie à des fins de protection contre l'incendie. EDF s'engageait à la mise en œuvre d'un moyen dédié pour le 30 mai 2013 mais 3 ans plus tard : RIEN. De plus, EDF a décidé d'utiliser les moyens incendie mobiles et autonomes (« hydrosucs ») pour favoriser le dégagement de la drome alors que le référentiel national d'EDF interdit l'utilisation de ces moyens locaux de crise !

* Évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre : alors que les fiches d'actions relatives aux éléments de visibilité disposent d'un champ relatif aux mesures d'efficacité, EDF ne les utilise pas...

Inspection du 24 mai 2016 sur le Respect des engagements sur le thème « inspection de chantiers ».

* Suite à l'arrêt du réacteur du 7 mai au 16 juin 2016 pour rechargement en combustible, l'ASN note que le CNPE a rencontré à plusieurs reprises des difficultés pour « assurer la maîtrise de la propreté radiologique au sein du bâtiment réacteur. »

* Alors que deux alarmes se sont déclenchées – une au cours de tirs radiographiques et l'autre lors d'une activité en fond de piscine de la cuve du réacteur - l'ASN précise que l'analyse de ces alarmes ne lui a pas permis d'en déterminer les causes.

* Bien que le résultat global du taux de détection de la radioactivité en sortie de zone contrôlée (portique C2) soit meilleur que l'objectif fixé, au cours de certaines phases de l'arrêt du réacteur, la maîtrise de la « propreté radiologique » s'est fortement dégradée notamment au niveau 22 mètres du bâtiment réacteur et en particulier lors des opérations de fermeture de la cuve du réacteur et de décontamination de sa piscine qui se sont déroulées la nuit.

* L'ASN précise que la dosimétrie collective de l'arrêt est inférieure de 26 % à la dosimétrie prévisionnelle. **Mais une des falsifications d'EDF, levée par les inspecteurs de l'ASN, concerne le fait que l'évaluation dosimétrique prévisionnelle avait intégré des activités qui n'étaient pas prévues et qui n'ont pas été réalisées !**

* **Au cours de l'arrêt, un dégagement de fumée s'est produit dans le bâtiment réacteur qui a conduit à son évacuation. L'échauffement s'est produit au niveau d'une résistance du sècheur utilisé dans le cadre des opérations de maintenance sur le générateur de vapeur n° 4 qui a brûlé la gaine de transmission.**

Inspection du 29 juillet 2016 sur les agressions climatiques :

Les inspecteurs ont vérifié par sondage le respect des dispositions prévues par le référentiel national « Grand chaud » d'EDF. Plusieurs causes peuvent être à l'origine du fait que l'ASN n'analyse pas tous les éléments précisément mais seulement quelques uns pris au hasard : trop d'éléments à vérifier suite au gigantisme des réacteurs ; pas assez d'inspecteurs de l'ASN - ... Ces inspecteurs se sont intéressés aux commissions de préparation au passage en période estivale, ainsi qu'au retour d'expérience de l'épisode caniculaire de l'été 2015. Suite à ces inspections par sondage, l'ASN estime que la déclinaison du référentiel national « Grand chaud » dans les documents opératoires du site est satisfaisante... **mais elle note ce qu'elle nomme pudiquement « quelques écarts ponctuels »**. Ces écarts ont également été constatés dans les relevés de la température de l'eau de la Garonne pendant la période estivale de 2015.

* Dans le cadre de la visite terrain, les inspec-

teurs ont constaté le bon état des installations, ainsi que la bonne application des prescriptions de la règle particulière de conduite (RPC) « Grand chaud ». Mais là aussi, ils ont noté « quelques écarts ponctuels » (Sic), notamment dans le local des pompes SEC du réacteur n°1, ainsi que sur des calorifuges de tuyauteries du circuit d'eau déminéralisée. Et enfin, les inspecteurs ont constaté « un manque de rigueur » pour résoudre des demandes d'interventions liées à certains matériels sensibles en période « grand chaud ».

* **Sur les systèmes identifiés comme étant sensibles en période estivale** (systèmes de ventilation, systèmes associés à la source froide) toujours sur la base d'un examen par sondage réalisé sur cette liste restreinte, **les inspecteurs ont constaté qu'un nombre notable de demandes d'intervention n'étaient toujours pas réglées lors de l'inspection, y compris des demandes faites en amont de la période estivale de 2015 !**

Sur le respect des prescriptions « Grand chaud » : lors du passage en phase « vigilance », des relevés de températures sont effectués quotidiennement dans les locaux abritant des matériels sensibles. Alors que la surveillance de la disponibilité des compresseurs du système de production d'air comprimé est quotidiennement obligatoire dans les phases de vigilance, cette dernière ne figure pas dans la gamme de contrôle...

* **Suivi des températures de la Garonne**

Les critères utilisés par le site de Golfech pour passer en phase vigilance ou de pré-alerte comportent notamment la mesure de la température de la Garonne. Les inspecteurs ont contrôlé, toujours par sondage, une gamme de contrôle relatif aux mesures de température journalières amont en Garonne et de la différence de température entre l'amont et l'aval du site (delta T) sur la période du 20 juillet au 25 juillet 2015, alors que le CNPE était entré en phase de pré-alerte Grand Chaud.

Comme déjà noté dans Stop Golfech, pour manipuler les données sur les températures, *EDF utilise, comme référence de la température de la Garonne amont de la centrale, le canal d'aménée bétonné, véritable chaufferette de 11 km de long ! Le bras naturel de la Garonne, ombragé et d'une température plus basse, est éliminé de la mesure température amont : ce subterfuge, dénoncé par les Amis de la Terre Midi-Pyrénées auprès de l'ASN est toujours ignoré*. La mesure amont permet de comparer la valeur de température amont augmentée du delta T au seuil de 27°C correspondant au déclenchement de la phase de pré-alerte Grand Chaud... et comme si la manipulation dénoncée ci-dessus ne suffisait pas à EDF, *les inspecteurs ont constaté des incohérences entre « valeur de température de la Garonne en amont, différence de température entre l'amont et l'aval du site et décision d'entrer ou non en période de vigilance ou de pré-alerte »*. *Mais même si l'ASN demande des explications à EDF, elle se veut traditionnellement rassurante en indiquant « ces incohérences de calcul n'auraient pas eu de conséquence sur la conduite à tenir du site vis-à-vis de la règle particulière de conduite Grand Chaud sur cette période. »*

* Visite terrain : **lors de la visite terrain, les inspecteurs ont constaté la présence de morceaux de gaines métalliques dans un local abritant un compresseur**. Dans les locaux de la station de pompage, à proximité d'une pompe, les inspecteurs ont constaté qu'un des bacs de rétentions du local était plein d'eau ainsi que la présence de nombreuses flaques. Les inspecteurs ont également constaté que les calorifuges de la tuyauterie alimentant la

néralisée du réacteur n°1 à partir de la station de production d'eau déminéralisée, et de la tuyauterie de débit nul, étaient en partie détériorés : le calorifuge de la tuyauterie principale présentait un impact ; le calorifuge de la tuyauterie de débit nul était dégradé : c'est très probablement la fatigue vibratoire qui est à l'origine de cette dégradation: ces tuyauteries elles-mêmes présentaient des traces de corrosion sous contrainte au niveau de supports. L'ASN s'est interrogée sur la tenue de ces tuyauteries et demande à EDF son analyse des causes des détériorations constatées et de se prononcer sur l'opportunité d'augmenter la périodicité de leurs contrôles.

Inspection du 7 avril 2016 portait sur le thème « Organisation et moyens de crise » : les inspecteurs ont examiné, encore et toujours par sondage, l'intégration et la déclinaison locale du référentiel national. Ils ont également visité des locaux ; d'entreposage des matériels et locaux de crise ; du bâtiment de sécurité ; du local technique de crise du réacteur n°1 et de la salle de commande du réacteur n°1 pour vérifier l'état des actions en lien avec les évaluations complémentaires de sûreté prises suite à la catastrophe de Fukushima - « accident » écrit l'ASN -. Ils ont par ailleurs fait procéder à un exercice de mise en situation de consignes accidentelles issues des conclusions des évaluations complémentaires de sûreté. Cet exercice consistait à monter une pompe permettant l'appoint d'eau de secours dans la bâche des générateurs de vapeur au travers du système de production d'eau incendie à partir des réservoirs de stockage d'eau déminéralisée et du bassin de rejet proche des vannes d'eau des réfrigérants atmosphériques. Selon l'ASN, l'essai s'est déroulé rapidement et correctement dans un contexte d'exercice bien préparé. L'ASN précise que la pratique d'exercices dans le cadre du plan d'urgence interne doit être poursuivie. L'Autorité note que la mise en place des moyens de dosimétrie opérationnelle est conforme au référentiel national des moyens de protection collective et individuelle et des moyens de mesure de radioprotection pour le personnel de conduite. Ce constat, réalisé par sondage, serait également vrai pour les équipes de gestion et d'intervention du plan d'urgence.

Les inspecteurs ont noté l'application du référentiel national des outils d'aide à la détermination des délais d'atteinte de l'ébullition de la piscine d'entreposage du combustible et des dispositions permettant de garantir le maintien de l'inventaire en eau dans la piscine de la nouvelle prescription. Les inspecteurs ont également noté que la modification visant à automatiser l'isolement de la ligne d'aspiration du circuit de refroidissement des piscines, afin d'éviter la vidange rapide et accidentelle par siphonnage de la piscine en cas de rupture d'une tuyauterie connectée, serait achevée fin 2016.

* **Les inspecteurs se sont intéressés aux dispositions pratiques de fermeture manuelle du batardeau entre le compartiment de transfert et la piscine de désactivation** en situation de perte totale d'alimentation électrique, lorsque le réacteur est en arrêt pour rechargement, afin de conserver un inventaire en eau suffisant des piscines d'entreposage du combustible. Les agents de conduite de terrain et le personnel du service combustible peuvent être amenés à procéder à la fermeture manuelle du batardeau, conformément au référentiel d'EDF. Pour cela, EDF s'appuie sur une formation initiale réalisée auprès de ces agents. Néanmoins EDF n'a pas été en mesure d'indiquer à quelle échéance précise le recyclage va être engagé. **EDF a indiqué que le renouvelle-**

ment du personnel du service de conduite depuis la date de formation initiale avait été insuffisamment important pour engager un recyclage. Dans une situation accidentelle au cours de laquelle la fermeture en manuel du batardeau devait être engagée, EDF a cependant indiqué qu'environ 90% d'agents initialement formés pour exécuter cette action spécifique, seraient présents sur le terrain.

* La demande que la manœuvre de fermeture en manuel du batardeau entre la piscine de désactivation et le compartiment transfert doit réalisée en présence de dispositifs d'éclairages autonomes. La pratique d'EDF consiste à amener le matériel d'éclairage autonome dans le hall depuis le magasin alors que la disposition demande que le matériel soit mis à disposition directement dans le hall.

Inspection inopinée des 17 et 18 mai 2016 : les inspecteurs ont contrôlé, pendant la nuit du 17 mai 2016, des chantiers de tir radiographiques réalisés en zone contrôlée, dans le bâtiment du réacteur n° 1, en arrêt pour maintenance et rechargement d'une partie du combustible. Ils ont contrôlé les compétences des intervenants, les conditions de réalisation des tirs radiographiques ainsi que les conditions d'utilisation et de stockage des appareils de gammagraphies utilisés.

Dans un deuxième temps, les inspecteurs ont vérifié que les gammagraphes ont bien fait l'objet des contrôles de radioprotection et de la maintenance appropriées. L'ASN précise que le site maîtrise le processus « tirs radiographiques » et souligne la disponibilité des intervenants inspectés en dehors des heures ouvrables. Même si les actions menées dans le cadre de la préparation puis de la réalisation des tirs radiographiques sont jugées satisfaisantes, l'ASN note des écarts par rapport au référentiel d'EDF.

* **Local de stockage temporaire des sources du BAN :** la porte du local qui sert de stockage temporaire du bâtiment des auxiliaires nucléaires du réacteur est une porte ordinaire alors qu'elle devrait être coupe-feu.

* **Noyau dur de vérifications des CNPE :** le programme prévoit des contrôles tous les ans et doit être complété localement en fonction des risques et faiblesses identifiés notamment lors de l'analyse annuelle de radioprotection. L'ASN demande à EDF de lui adresser les conclusions des vérifications effectuées depuis 2015 et des actions correctives qui seront éventuellement engagées.

* **Situation administrative des gammagraphes d'entreprises extérieures** entreposés temporairement sur le CNPE. Les inspecteurs ont examiné la situation des sources d'entreprises extérieures puisque **ces gammagraphes sont également entreposés régulièrement à Golfech sans que cela soit prévu.** Les inspecteurs ont constaté que le local où sont entreposés les gammagraphes des sociétés de prestation, est susceptible de contenir plusieurs gammagraphes de plusieurs entreprises extérieures situés dans des coffres distincts et fermés à clé. Bien que les prestataires réalisent des contrôles non destructifs sur le site d'EDF, la situation administrative vis-à-vis des responsabilités liées à l'entreposage des gammagraphes dans ce local n'est pas claire et a besoin d'être clarifiée.

. **Qualité appel sonore dans le bâtiment du réacteur n°1 : les inspecteurs ont constaté l'inaudibilité des messages dans le bâtiment qui doivent pourtant diffuser aux intervenants des messages importants comme les ordres d'évacuation du bâtiment, les phases de début et fin de tir radiographiques.**

L'inspection du 12 mai 2016 avait pour but de contrôler les dispositions prises pour assurer la gestion des déchets conformément aux textes réglementaires. Elle a également

permis de vérifier la mise en œuvre de plusieurs actions prises à la suite de l'inspection du 5 septembre 2013. Les inspecteurs ont examiné l'organisation mise en place pour assurer la gestion des déchets en lien avec les prestataires. L'ASN a également contrôlé la gestion opérationnelle des déchets et effectué une visite du bâtiment de traitement des effluents, du bâtiment des auxiliaires nucléaires et du bâtiment réacteur. L'ASN considère que, même si l'organisation et les pratiques mises en œuvre semblent avoir évoluées depuis l'inspection, la gestion des déchets peut-être améliorée en particulier sur la gestion du bâtiment de traitement des effluents et la surveillance des activités réalisées par les prestataires. **L'ASN a également constaté plusieurs écarts concernant la gestion quotidienne des déchets, notamment au niveau de l'entreposage autorisé des déchets dans ce bâtiment et constaté que le plan de zonage n'a pas été mis à jour.**

* **Surveillance des prestataires :** les plans annuels de contrôle interne 2015 et 2016 intègrent bien un indicateur de contrôle de la bonne réalisation des actions de surveillance des activités réalisées et le prestataire intervenant sur la gestion des déchets radioactifs. Le seul contrôle interne programmé en 2015 a été mené le 30 septembre, après l'unique arrêt de tranche du site pour l'année et donc après la réalisation de nombreuses activités liées à la gestion des déchets. Ce rapport d'EDF conclut que : - **seules 21 actions de surveillance avaient été effectuées sur l'objectif de 100 contrôles annuels - 10 activités réalisées n'étaient pas conformes à l'attendu et 4 étaient considérées en deçà des attentes d'EDF.** De fait, uniquement un tiers des activités réalisées par des prestataires correspondaient aux attentes d'EDF. Le suivi de ce contrôle a été réalisé début décembre 2015. Le rapport de synthèse montre que 17 actions de surveillance supplémentaires avaient été effectuées dans le courant de l'année 2015. La tendance observée précédemment se poursuit puisque 5 activités ont été jugées par vos services non-conformes à l'attendu ou de « bas-niveau ». En réaction, EDF a ajouté un deuxième contrôle pour 2016 (un en mai l'autre en octobre). **Le jour de l'inspection, aucun de ces contrôles n'avait été effectué.**

L'ASN a analysé trois rapports de surveillance d'EDF qui confirment les problèmes notamment : - libellé de l'acte de surveillance : il n'intègre pas la liste exhaustive des actions listées pour chaque thème du plan de surveillance annuel du prestataire par EDF. EDF n'a pas pu confirmer si toutes les actions listées dans le plan annuel (« points de vérification ») sont bien contrôlées au cours de l'année ;

* **validation du traitement :** les propositions de traitement émises le prestataire n'ont pas fait l'objet d'une validation d'EDF alors qu'un constat « bas niveau » était identifié. Ces propositions mettent parfois en évidence la nécessité de clarifier le partage des responsabilités entre EDF et le prestataire, notamment pour la saisie de certaines informations dans le logiciel de suivi des déchets radioactifs ou dans l'application de gestion informatique ; les propositions de traitement du prestataire n'ont pas fait l'objet d'un suivi de la part d'EDF. Les inspecteurs ont constaté que l'indicateur de suivi de la réalisation des actions de surveillance n'apporte pas d'information sur la qualité de mise en œuvre des activités sous-traitées et ne permet ni l'évaluation de la pertinence de l'action de surveillance ni la vérification de la bonne mise en œuvre des mesures définies suite à la réalisation des actions de surveillance d'EDF.

* Les inspecteurs ont constaté que l'entreposage des déchets dans le bâtiment de traitement des effluents ne respectait pas le plan défini dans la note d'EDF. Plusieurs déchets condi-

tionnés ou en attente de conditionnement (sacs en vrac, fûts) étaient en effet entreposés dans des zones non dédiées, que ce soit dans les locaux de conditionnement - notamment à proximité immédiate du broyeur - ou dans le local principal d'entreposage. **Il a été précisé aux inspecteurs que ces entreposages non-conformes étaient récurrents du fait du manque de place chronique dans le bâtiment de traitement des effluents.** EDF a indiqué que les plans d'entreposage prévus dans de cette même note - mise à jour environ 2 mois avant l'inspection - **ne sont pas conformes aux dimensions réelles du bâtiment.** Les inspecteurs ont consulté le plan d'entreposage opérationnel du hall principal d'entreposage disponible à l'entrée du local daté de l'avant-veille de l'inspection. Ce plan n'était pas à jour puisque les inspecteurs ont constaté que **plusieurs bacs ou fûts n'avaient pas été identifiés dans ce local.** Les prestataires en charge de la gestion du BTE ont indiqué que le document n'était plus à jour en raison du déplacement la veille de plusieurs déchets et du manque de temps nécessaire pour corriger de document.

Par ailleurs, EDF n'a pas pu transmettre aux inspecteurs l'inventaire de l'ensemble des déchets entreposés dans le BTE. L'inventaire fourni (issu d'une extraction de l'outil DRA) ne contenait en effet que les déchets entreposés dans le local doté d'une filière d'élimination. **Les inspecteurs ont constaté que l'identification des déchets produits et entreposés dans l'installation n'était pas conforme à l'attendu.** De plus, les inspecteurs ont constaté que les quantités de déchets entreposées dans le bâtiment de traitement des effluents ne sont pas conformes aux quantités de déchets répertoriées dans l'étude sur le risque incendie pour ce bâtiment. En effet, EDF a dénombré dans une seule zone d'entreposage, sans intégrer les fûts contenant des déchets sans filières d'élimination : - 249 fûts métalliques pour 225 autorisés dans l'étude. 281 fûts plastiques pour 225 autorisés dans l'étude.

* **Entreposage et risque incendie** : les inspecteurs ont constaté que les bâches ignifugées mises en place dans le cadre de mesures compensatoire - dues à l'absence de détecteur incendie 26 ans après le démarrage du réacteur 1 - présentent des discontinuités et des absences de fixation, les bâches étant simplement posées sur les déchets. L'efficacité de l'isolement des matières combustibles qu'elles protègent est donc remis en cause. Vous avez informé les inspecteurs que le projet de rénovation du système qui regroupe l'ensemble des détecteurs incendie sera développé à partir de cet été 2016 afin de mettre en conformité tous les systèmes de détection d'incendie du site, et donc ceux du BTE et que son déploiement sur site est programmé sur 2 ans.

* **Entreposage d'huile et de solvants** : lors de la visite du local de tri dans le BTE, les inspecteurs ont constaté la présence sur une même rétention d'un fût contenant de l'huile entreposé à proximité immédiate d'un fût dépourvu d'étiquetage mais dont EDF a précisé qu'il contenait des solvants. Aucune armoire coupe-feu n'était disponible dans le local pour l'entreposage de solvants, contrairement aux règles du référentiel d'exploitation.

* **Étiquetage et affichage** : lors de la visite du bâtiment de traitement des effluents, les inspecteurs ont constaté plusieurs étiquetages incomplets, non-conformes (exemple : soude identifiée comme une substance cancérigène) voire même inexistantes. Par ailleurs, les inspecteurs n'ont pas pu observer l'affichage externe mentionnant les charges calorifiques présentes dans les locaux d'entreposage du bâtiment de traitement des effluents, comme précisé dans

le référentiel national d'EDF afin d'identifier les risques potentiels. EDF a d'ailleurs confirmé ne pas connaître le potentiel calorifique de tous les déchets, dont notamment les déchets historiques non caractérisés à ce jour. De plus, la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à l'absence de détecteur à incendie dans un local a conduit à couvrir de nombreux fûts avec des couvertures ignifugées. Ainsi, il n'a pas été possible pour les inspecteurs de contrôler l'étiquetage de la majorité des fûts entreposés dans le local et de poursuivre la vérification de cohérence entre le plan d'entreposage et les déchets entreposés.

* **Absence d'appareil de contrôle radiologique** : lors de la visite du bâtiment réacteur, les inspecteurs ont constaté l'absence d'appareil de contrôle radiologique en sortie des deux accès de la zone contaminante située du côté de l'entreposage de la machine de serrage des gougeons, au niveau de la dalle 22m du bâtiment réacteur.

* **Plan de zonage radiologique** : lors de la visite du bâtiment de traitement des effluents, les inspecteurs ont constaté la présence d'un point chaud « orange » dans un des box d'entreposage des déchets en attente de conditionnement. Ce point chaud n'avait pas été identifié dans la carte de zonage radiologique du bâtiment de traitement des effluents alors que d'autres points chauds y étaient repérés.

* **Barrières physiques entre zones** : EDF a déclaré un événement significatif pour la radio-protection portant sur trois interventions réalisées au bâtiment de traitement des effluents ayant entraîné un déclenchement aux portiques en 2015. Le compte rendu de cet événement significatif radiologique a été transmis à l'autorité de sûreté nucléaire le 4 mai 2016. (!!!) Une des causes principales de contamination identifiée par EDF est l'absence de barrière physique entre certaines zones dites propres de celles faiblement contaminées, du point de vue du zonage « propreté/déchets ».

Lors de la visite du BTE, les inspecteurs ont pu observer que la zone de tri faisait désormais l'objet d'un test de mise en place d'une barrière physique entre les zones. EDF a informé l'ASN que ce test allait être prolongé à d'autres locaux, dont celui de la presse à compacter et que plusieurs études de poste étaient en cours.

* **Capacité maximum d'entreposage** : lors de l'inspection, EDF n'a pas pu transmettre aux inspecteurs l'analyse de risque incendie des zones d'entreposage, même temporaire, des déchets dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires - ou un document équivalent - permettant d'identifier les capacités d'entreposage maximales (nombre de sacs, de fûts, etc.) dans ces locaux dans le cadre de la maîtrise des risques liés à l'incendie. En revanche, EDF a précisé qu'une note interne était en cours de rédaction pour déterminer le nombre maximum de conteneurs déchets entreposables dans ces locaux.

* **Désencombrement du BTE** : un courrier d'EDF daté de juin 2015 indique le solde de l'élément de visibilité relatif au respect du plan d'entreposage prévu dans une note. Cependant, les inspecteurs ont à nouveau constaté que le plan d'entreposage du BTE n'était pas respecté malgré la récente mise à jour de la note. De nombreux déchets sont entreposés dans des zones non identifiées du plan d'entreposage. Les inspecteurs ont observé que la gestion des déchets dans le bâtiment de traitement des effluents était effectuée en flux tendu et que les zones de tri et d'entreposage allouées n'étaient pas suffisantes au regard des quantités de déchets présentes. **EDF a indiqué que la présence de déchets historiques, de déchets sans filière d'élimination, de nombreux colis en béton et d'une vingtaine de bacs non conformes suite à la dernière campagne MERCURE contribuaient forte-**

ment à cet encombrement. EDF a aussi indiqué que plusieurs dossiers étaient traités par ses services centraux - comme celui des boues sans filières - et qu'elle n'en maîtrisait pas les délais. De plus, des opérations de maintenance supplémentaires liées au grand carénage sont programmées.

Compte tenu des difficultés persistantes du site pour assurer le respect du plan d'entreposage et des capacités maximales d'entreposage des déchets produits sur le site pendant un arrêt pour simple rechargement, l'ASN s'interroge sur la capacité d'entreposage du bâtiment de traitement des effluents disponible pour la prochaine visite décennale.

* Une note interne à EDF définit un **temps d'entreposage maximal** dans le bâtiment de traitement des effluents d'une durée de deux ans. Lors de l'inspection, EDF n'a pas pu indiquer à l'ASN la manière dont elle vérifiait le respect de cette prescription interne.

* Organisation de la gestion des déchets : les inspecteurs ont noté qu'un important travail de réorganisation de la gestion des déchets était en cours. Ainsi un nouveau service « combustible-logistique-déchets », devrait être opérationnel en juillet 2016.

Inspection du 6 juillet 2016 sur l'application de l'arrêté concernant les équipements sous pression (ESP)

L'ASN considère que l'organisation définie par le site qui fait appel aux compétences reconnues du service d'inspection et réglementation pour assurer le suivi des équipements sous pression EIP est globalement satisfaisante. L'inspection a toutefois mis en évidence des lacunes dans la mise en œuvre effective des principes de conservation à l'arrêt des équipements sous pression ainsi que dans le suivi des modifications des installations susceptibles de modifier la liste des ESP classés EIP.

* Principe de conservation à l'arrêt des échangeurs APG : une note prévoit, lors de l'arrêt des installations, que la vidange des échangeurs des purges des générateurs de vapeur soit réalisée à chaud. EDF a indiqué qu'actuellement cette disposition n'était ni appliquée ni intégrée dans les consignes et qu'elle faisait l'objet de réflexions en lien avec vos services centraux.

Les inspecteurs ont par ailleurs noté que le service d'inspection et réglementation ne savait pas que cette disposition n'était pas appliquée.

* **Liste des récipients, des générateurs de vapeur et des tuyauteries soumis aux dispositions de l'arrêté du 15/03/2000** : Les inspecteurs se sont intéressés aux modalités de mise à jour de la liste des équipements sous pression (ESP) soumis à l'arrêté [3] à la suite de modification des installations susceptibles de conduire à l'ajout ou au retrait d'ESP. Les représentants ont indiqué que le SIR en charge du suivi des ESP était tenu informé des modifications matérielles des installations. Les inspecteurs ont toutefois relevé que la SIR n'avait pas été informé de la mise en place sur le CNPE de deux compresseurs mobiles d'air 0 SAP 004 et 005 CO. Les représentants ont indiqué, le jour de l'inspection et après vérification, que ces matériels ne relevaient pas de l'arrêté [3].

Les inspecteurs ont constaté que les supports des tuyauteries d'échappement et d'admission de la soupape qualifiée au séisme d'un réservoir classé équipements importants pour la protection étaient corrodés.

Maîtrise du risque séisme-événement : à proximité des réservoirs d'air de régulation, nécessaires à la conduite des installations en cas de sollicitations sismiques, les inspecteurs ont relevé la présence d'échafaudages mis en place dans le cadre d'une modification matérielle. D'après la fiche signalétique de ces échafaudages, leur mise en place remonte respectivement à mars et février 2016. (...)

(Ndlr il manque une inspection : voir notre site)

Le lobby atomique joue au grand carénage

Avec le terme manipulateur de carénage emprunté à la marine, les atomistes veulent faire croire à une renaissance de réacteurs atomiques pourtant inexorablement arrivés en fin de vie.

Lors du lancement de la construction des centrales atomiques, les documents destinés aux futurs riverains fixaient clairement des durées d'exploitation de ces centrales dans une plage de 25 à 30 ans (1). La majorité des industriels fixe également une durée maximum de fonctionnement d'environ 20 à 25 ans pour les usines. Cette période limitée d'activité est liée à la dégradation des matériaux, à leur obsolescence, aux évolutions technologiques qui, actuellement, croissent de façon exponentielle ...

Les tenants du nucléaire prétendent pouvoir s'affranchir de ces contraintes. Pourtant le nucléaire constitue la seule activité industrielle qui cumule des contraintes chimiques, radioactives, de pression et de températures aussi importantes : vouloir jouer les prolongations d'installations atomiques obsolètes est donc irresponsable. Les objectifs officiels du grand carénage (2) présentés par EDF sont : rénover, remplacer des matériels, intégrer des mesures post-Fukushima et améliorer la sécurité des centrales nucléaires. Examinons ces objectifs :

- **La rénovation et le remplacement de matériels** : Paluel 2 constitue la meilleure représentation de l'échec de ce type de programmation : le 2 juillet 2015, lors de la rénovation du condenseur, énorme échangeur de chaleur, un incendie de métal (3) a détruit une grosse partie de cet échangeur. Le 31 mars, toujours sur le réacteur n° 2 de Paluel et toujours durant le « grand carénage », lors de l'extraction d'un générateur de vapeur de plus de 460 tonnes devenu trop fuyard, ce dernier a chuté du haut de ses 22 mètres, dégradant irréversiblement le bâtiment réacteur. Ces problèmes sont essentiellement liés au vieillissement de matériaux dont les coefficients de sécurité se dégradent inéluctablement au fil des ans. L'Amérique citée en exemple parmi d'autres pays ne réussit pas mieux dans cette voie de "carénage" : elle a remplacé 6 vieux générateurs de vapeur sur les deux réacteurs de la centrale de San Onofre. Les générateurs neufs, fabriqués par le japonais Mitsubishi, étaient tellement fuyards que la centrale a été définitivement arrêtée en 2013 : des travailleurs sont condamnés pour avoir été irradiés dans ce travail sous irradiation et des millions de dollars ont été investis en pure perte... Dans ce cas au moins, le bon sens l'aura emporté puisque la sanction de l'arrêt est tombée, pas comme en Belgique ou les réacteurs de Tihange 2 et Doel 3 sont autorisés à fonctionner avec des milliers de fissures dans la pièce fondamentale qu'est la cuve. La même irresponsabilité règne en France à Fessenheim, au Bugey... puisque les centrales sont autorisées à fonctionner avec des cuves fissurées et des matériaux dégradés.

- **l'intégration des mesures post-Fukushima** : ces mesures sont spécifiquement et uniquement destinées à rassurer les nucléocrates et rassurer les citoyens afin de pouvoir poursuivre l'aventure atomique : en effet, ces mesures viennent se superposer à celles avant Fukushima qui étaient censées déjà prendre en compte

toutes les agressions possibles et imaginables. Contrairement aux affirmations mensongères sans cesse répétées, aucun des réacteurs en fonctionnement au monde n'est construit pour résister à la chute d'un avion de ligne, aucun de ces réacteurs ne résistera à un violent séisme comme l'ont montré ceux de Fukushima, pourtant les plus antisismiques au monde. Une des importantes leçons de cette catastrophe japonaise a été la nécessité d'éloigner physiquement la salle de contrôle de l'enceinte du réacteur pour laisser aux opérateurs les moyens de tenter de lancer les mesures ultimes de sauvegarde en cas d'accident grave : comme cette disposition ne peut être réalisée que lors de la réalisation du gros œuvre du réacteur, elle est donc impossible à respecter sur le parc

mondial de réacteurs et donc, la solution pour les décideurs consiste à taire le problème. Fukushima a révélé également le problème mondial constitué par l'absence d'enceinte de confinement des piscines de refroidissement de combustible neuf et usé. Là aussi, comme il n'y a rien à faire en dehors d'arrêter les réacteurs et de tenter d'urgence de protéger les combustibles, les décideurs font également silence.

- **l'amélioration de la sécurité des centrales nucléaires** : le directeur de la centrale de Golfech affirmait en 2001 que plus les réacteurs vieillissaient plus ils étaient sûrs. Les deux éléments majeurs inchangeables sur les réacteurs, pour des raisons de coûts, étaient l'enceinte de confinement et la cuve du réacteur. Cette absence d'interchangeabilité était affirmé il y a trois décennies alors que les énergies renouvelables n'étaient ni concurrentielles ni matures. Dans la réalité, les enceintes de confinement des réacteurs se dégradent, fuient et ne sont plus conformes à la réglementation, les cuves se fissurent et tous les matériaux vieillissent mal : dans ce contexte, affirmer vouloir améliorer la sécurité n'est qu'un argument commercial sans fondement technique...

Conclusion : tous les mécaniciens savent que la cohabitation de pièces neuves et de pièces usagées fait mauvais ménage : à titre d'exemple, une culasse neuve aux soupapes bien rodées sur un moteur de voiture usagé et c'est la mort assurée du moteur par destruction des pieds de bielle. Mais dans le nucléaire l'énormité des composants et les contraintes auxquels ils sont soumis aggravent encore ces phénomènes de base. Si on rajoute la volonté de maintenir ou d'augmenter la puissance des machines on tombe sur le cas typique des générateurs de San Onofre, cités plus haut, qui ont définitivement condamné les réacteurs. Malgré les trésors d'ingéniosité déployés par les atomistes pour tenter de camoufler les conséquences dramatiques d'une catastrophe atomique [Ethos, Core...- (5)], la vérité sur Tchernobyl et plus récemment celle sur Fukushima progresse inexorablement. Le nucléaire est condamné mais continuera hélas longtemps encore à faire des victimes... alors, par une pression citoyenne sans faille, limitons le nombre de ses malades et de ses morts en activant d'urgence le bouton d'arrêt des filières atomiques de la bombe et de l'énergie.

(1) Exemple de document sur papier glacé distribué autour de la centrale de Golfech avant son démarrage en 1990 :



(2) **Nucléaire : qu'est-ce que le « grand carénage » ?** Source pronucléaire : <http://energie.lexpansion.com/energie-nucleaire/nucleaire-qu-est-ce-que-le-grand-carenage-a-32-8015.html> [...] Un programme qui implique « la rénovation, le remplacement de matériels, l'intégration des mesures post-Fukushima, et l'amélioration du niveau de sûreté des centrales nucléaires » explique Dominique Minière. [...] (3) **France : Paluel : Incendie à la centrale** - <http://sortirdunucleaire.org/France-Paluel-incendie> (4) **Chute d'un générateur de vapeur de 465 tonnes à la centrale nucléaire de Paluel : le grand carénage vire au carnage** <http://www.sortirdunucleaire.org/Chute-d-un-generateur-de-vapeur-de-465-tonnes-a-46780> (5) **QUAND LE LOBBY NUCLEAIRE S'EN PREND... A SES VICTIMES - Des structures écrans au service du nucléaire** http://www.dissident-media.org/infonucleaire/101_102_lobby_nuc.html

Face à la possibilité du meurtre nucléaire, Oser ensemble l'intransigeance

Le 13 août 2016

Bon Jour,

Suite à de nombreux échanges avec plusieurs interlocuteurs, nous sommes parvenus à la même conviction à propos du désarmement nucléaire : après les déclarations du Président Obama à Hiroshima (27 mai 2016) – selon lui, les nations devront se défendre par l'arme nucléaire tant que nous ne serons pas « capables de faire disparaître la capacité des hommes à faire le mal (sic !!!) » - il n'est plus possible de penser que les États dotés de l'arme nucléaire accepteront de signer un Traité d'interdiction dans un avenir prévisible.

Au demeurant, cela n'est pas nouveau et nous le savions depuis déjà longtemps, mais ce qui déjà apparaissait impossible est devenu aujourd'hui strictement impensable.

En outre, d'autres informations nous parviennent qui attestent d'une aggravation terrifiante de la prolifération horizontale des États nucléaires :

- L'Allemagne sera bientôt dotée de nouvelles armes nucléaires américaines :

<https://fr.sputniknews.com/international/201608131027270773-allemande-armes-nucleaires-usa/>

- Les plans US de continuer la course aux armes nucléaires sont « complètement fous » :

<https://fr.sputniknews.com/international/201608121027265047-plans-us-course-arme-nucleaire/>

- Coup de tabac sur l'Europe, « la paix froide » :

<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/coup-de-tabac-sur-l-europe-la-paix-183651>

Dans ces conditions, continuer à nourrir l'illusion d'un prochain Traité interdiction des armes nucléaires est totalement incompréhensible. J'avoue être désemparé pour tenter d'expliquer une telle disposition d'esprit. Ne faut-il pas faire preuve d'une totale cécité pour ne pas voir une telle évidence ?

Je pense que le moment est venu, afin même de surmonter ce désaccord, de constituer un front d'opposition déterminé à l'encontre de ceux qui affirment que le désarmement nucléaire multilatéral est possible dans les prochaines années, alors même qu'aucun argument – aucun - ne peut être avancé en faveur d'une telle possibilité.

Le fait est qu'au sein même de la mouvance unilatéraliste, d'aucuns font valoir qu'il ne serait pas convenable de s'opposer frontalement aux multilatéralistes. Leur choix, disent-ils, doit être respecté. Ils doivent être considérés comme des partenaires et non des adversaires. Certes, les multilatéralistes ne sont pas nos « ennemis », mais ils sont vraiment nos « ad-versaires » en ce sens précis qu'ils sont « tournés-contre-nous » et « s'opposent-à-nous ».

Cette adversité est fortement dommageable car elle brise l'unité du mouvement antinucléaire en France et, de ce fait, entrave sa dynamique. Tout doit donc être fait pour tenter de la surmonter. Les « ad-versaires » ont vocation à devenir des partenaires. Non seulement l'unilatéral et le multilatéral ne s'opposent pas, mais ils se renforcent l'un l'autre. Ry cette complémentarité doit se retrouver en chaque citoyen et non pas entre deux camps qui s'opposent et rivalisent.

Soyons clairs : l'erreur n'est pas de préconiser le multilatéralisme, l'erreur est de ne pas préconiser l'unilatéralisme. L'erreur, pour les citoyens des pays dotés, c'est de refuser l'option du désarmement nucléaire unilatéral. L'erreur, c'est, dans l'attente du désarmement international, de maintenir l'armement national. Préconiser un « désarmement mondial, multilatéral, progressif et simultané », c'est se donner bonne conscience en formulant vœu pieu qui n'engage strictement à rien et ne peut avoir aucun impact sur la réalité.

Cette erreur est indissolublement éthique, politique, stratégique et économique.

Le désarmement multilatéral est la solution idéale dans l'absolu,

mais c'est dans la réalité que nous devons agir. Et la réalité nous oblige aujourd'hui à reconnaître l'impossibilité du désarmement multilatéral.

Le moment est venu d'avoir l'audace de l'intransigeance.

Laissons derrière nous la peur d'être accusés d'intolérance. Face à l'intolérable nucléaire, le moment est venu de revendiquer la vertu d'intolérance. De nous prévaloir de la rudesse de l'inflexibilité.

S'il est un sujet à propos duquel, l'intransigeance, c'est-à-dire l'impossibilité de toute compromission, doit être appliquée, c'est précisément le meurtre nucléaire qui est la négation et le reniement de tout principe moral.

Certes, les accusations risquent de redoubler, mais quand on voit l'erreur, comment ne pas la récuser ? Très honnêtement ?

Tout en condamnant l'erreur, il convient de tout faire pour que ce désaccord ne devienne pas une « question de personnes ». Il convient de respecter les personnes, mais l'erreur n'est jamais respectable... Faisant abstraction des personnes, il s'agit de s'en tenir aux faits et, en l'occurrence, les faits sont têtus. Extrêmement.

D'aucuns, voudraient croire et nous faire croire que la dernière Conférence de Genève qui a rassemblé plusieurs États non dotés et des organisations des sociétés civiles a ouvert la porte à un traité d'interdiction.

Mais il n'en est rien.

À propos de cette Conférence de Genève, les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND) écrivent dans leur Lettre d'information :

« Le groupe des États bénéficiant d'une dissuasion élargie, qui peut se subdiviser en deux catégories : ceux qui furent très ouverts aux dialogues (Japon, Australie principalement) et ceux qui sont restés (Allemagne, Belgique, Italie) assez fermés à la discussion, indiquant que l'absence des États nucléaires ne permettait pas d'avoir une véritable réflexion. Mais dans les deux cas, tous ont indiqué que leur politique de défense — du fait d'accords avec l'Otan et les États-Unis — est basée sur la dissuasion et ne leur permet pas de remettre en cause l'arme nucléaire (c'est moi qui souligne). »

On ne saurait être plus clair.

Dans un communiqué publié le 13 juin 2016), le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) affirme : « Les données montrent que bien que le nombre total des armes nucléaires dans le monde continue de baisser, aucun des États dotés d'armes nucléaires n'est prêt à renoncer à ses arsenaux nucléaires dans un avenir prévisible. » En outre cette réduction quantitative s'accompagne d'une modernisation qualitative. Il faut également souligner que la somme des milliards consacrés chaque année à la fabrications de ces armes de terreur est en constante augmentation. Déjà, ce seul fait constitue un scandale inacceptable.

Certes, c'est une très bonne chose que les citoyens des États non dotés et que ces États eux-mêmes exigent un traité d'interdiction, mais ils n'ont malheureusement pas le pouvoir de forcer les États dotés à signer un tel traité.

Pour nous, citoyens français, la manière la plus sûre d'exiger un Traité d'interdiction des armes nucléaires, c'est de commencer par décider de nous les interdire à nous-mêmes.

Pour nous, citoyens français, ne pas exiger le désarmement nucléaire unilatéral de la France c'est, que nous le voulions ou non, nous accommoder de la dissuasion nucléaire française.

Ne pas exiger le désarmement nucléaire de la France, c'est nier et renier l'exigence morale et politique du désarmement.

En outre, entretenir l'illusion d'un prochain désarmement mondial multilatéral, c'est dissuader les citoyens d'exiger le désarmement unilatéral. La demande d'un désarmement nucléaire mondial ne peut créer aucun débat au sein de l'opinion publique dès lors que tout le monde est d'accord avec cette idée qui ne dérange personne. À quoi bon ? Il suffit d'attendre des lendemains qui chanteront un monde exempt d'armes nucléaires. Le plus grave, c'est que le discours multilatéraliste entrave la mobilisation ci-

Article fin+ pétition

toyenne en faveur du désarmement unilatéral. D'autant plus qu'en toute hypocrisie, les États dotés eux-mêmes ont déguisé le maintien de leurs armements nucléaires aux couleurs du désarmement mondial.

D'aucuns croient pouvoir affirmer que la campagne internationale pour obtenir un traité d'interdiction des armes nucléaires actuellement en cours "sera très vraisemblablement un succès en 2017 compte tenu des prises de positions actuellement affichées au niveau international". Mais comment est-il possible de croire en un tel succès qui, à l'évidence, est totalement exclu ? Certains avancent que le renoncement unilatéral de la France à l'armement nucléaire ne changerait rien à la situation apocalyptique du monde étant donné la faiblesse de l'arsenal français par rapport aux arsenaux mondiaux. Mais cette comptabilité arithmétique de la quincaillerie nucléaire est totalement dérisoire. Ce qui importe c'est l'extraordinaire retentissement politique mondial qu'aurait la décision de l'État français de renoncer unilatéralement à l'arme nucléaire.. Encore une fois, il n'est pas demandé aux multilatéralistes de renoncer à leurs convictions multilatérales. Il leur est demandé de les renforcer par un engagement unilatéral. Faut-il espérer que le temps qui passe sans que les États dotés n'apportent le moindre signe de leur volonté de désarmer finira par faire son œuvre et que les multilatéralistes reviendront de leur positionnement ? Ou faut-il craindre, au contraire, que plus le temps passe, plus l'unification de la mouvance anti-nucléaire deviendra difficile. La difficulté devient alors psychologique et tout argument rationnel se trouve écarté.

Seul l'avenir dira ce qu'il adviendra....

Malheureusement, comme il est dit dans la chanson !

« Le temps perdu ne se rattrape guère,
Le temps perdu ne se rattrape plus » .

- Philosophe et écrivain, Jean-Marie Muller est notamment l'auteur de Libérer la France des armes nucléaires, La préméditation d'un crime contre l'humanité, Chronique sociale, 2014.

• Voir la pétition en faveur du désarmement unilatéral de la France organisée par le MAN :

www.francesansarmesnucleaires.fr

Site personnel : www.jean-marie-muller.fr



PARTICIPATION DE LA FRANCE A L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES CAMPAGNE 2016-2017 pour un REFERENDUM

La campagne que porte ACDN vise à obtenir l'organisation d'un référendum selon cette Proposition de Loi :

« Sur proposition d'un cinquième des parlementaires et après recueil par voie électronique du soutien d'un dixième des électeurs inscrits, un référendum sera organisé dans les meilleurs délais, dans l'ensemble du territoire français, sur la question suivante : "Voulez-vous que la France négocie et ratifie avec l'ensemble des Etats concernés un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?" »

Comme le référendum lui-même, la campagne doit se faire en deux temps.

- Premier temps : 1/5 des parlementaires (185 députés ou sénateurs sur 925) signe et dépose la proposition de loi au bureau de l'Assemblée nationale, pour transmission au Conseil Constitutionnel qui a un mois pour statuer sur sa conformité à la Constitution et vérifier le nombre des signataires. Au 22 mars 2016, ceux-ci étaient 12 ; au 13 juin, 38 ; au 13 juillet, 60 ; au 25 juillet, 75. A cette date, il restait donc à trouver 110 signataires parmi les quelque 850 parlementaires ne s'étant pas encore prononcé.. Nous devons poursuivre activement et élargir notre effort de conviction auprès d'eux.
- Deuxième temps : une fois la Proposition de Loi validée par le Conseil constitutionnel, le ministère de l'Intérieur dispose d'un mois pour organiser le recueil par voie électronique des soutiens citoyens, qui doit s'effectuer en 9 mois. Toutefois, en cas d'élections générales (présidentielle, législatives), le recueil est suspendu 6 mois avant la première élection. Il s'ouvre alors ou reprend le 1er jour du 2e mois suivant la dernière élection. En 2017, le 1er tour de la présidentielle aura lieu le 23 avril et le 2e tour des législatives le 18 juin. Il est donc souhaitable de déposer la Proposition de Loi le plus tôt possible pour que la question du référendum soit posée dans la campagne électorale et que le recueil des soutiens citoyens puisse s'ouvrir le 1er août 2017.

Comment inciter les parlementaires à apporter leur soutien à cette initiative historique ?

1. Écrivez à contact@acdn.net ou à : ACDN, 31 Rue du Cormier 17100 SAINTES pour signaler votre intention de participer à la campagne. Indiquez votre département de résidence, votre email et votre adresse postale. ACDN vous communiquera les listes des députés, des sénateurs, et de ceux ayant déjà signé.

2. Ecrivez aux députés et sénateurs de votre département, par exemple ceci :

"Madame la..., Monsieur le..."

"J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'initiative non partisane prise et soutenue en juillet 2016 par 75 de vos collègues députés et sénateurs, qui souhaitent déposer une proposition de loi organisant un référendum sur la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires, signée par au moins un cinquième des membres du Parlement. Je pense pour ma part que le peuple français a le droit et même le devoir d'être consulté sur cette question, à laquelle j'accorde une grande importance. J'espère donc que vous voudrez bien signer et retourner à leurs destinataires désignés la Proposition de Loi référendaire et l'Appel à référendum que je vous prie de trouver ci-joint.

"Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer..."

Vous pouvez bien entendu "personnaliser" votre lettre en fonction de votre "proximité" à l' élu concerné. Dans tous les cas, nous vous recommandons d'être bref et d'éviter toute tonalité agressive et toute digression. N'oubliez pas de joindre les deux textes annoncés + éventuellement "Les armes nucléaires en bref". Votre courrier peut être postal (c'est mieux) ou électronique. Les deux à la fois, c'est encore mieux. Vous pouvez aussi demander une entrevue avec l' élu concerné, pour vous-même ou une délégation.

3. Tenez-nous informés de vos démarches et de leurs suites.. Votre action est importante. Merci.

**Action des Citoyens pour le
Désarmement Nucléaire (ACDN)
31, Rue du Cormier – 17100 - SAINTES
Tel : 06 73 50 76 61
contact@acdn.net <http://www.acdn.net>**

Transition énergétique

http://www.liberation.fr/futurs/2016/09/03/energie-la-transition-vers-un-nouveau-modele-est-devenue-irreversible_1478706

Energie : «la transition vers un nouveau modèle est devenue irréversible» Coralie Schaub

Alors que les Etats-Unis et la Chine ont annoncé samedi leur ratification de l'accord de Paris sur le climat au sommet du G20, Pascal Canfin, patron de l'ONG WWF France, souligne que l'essor mondial d'un système basé sur les énergies renouvelables est déjà très engagé.

Le climat se réchauffe à un rythme inédit, les politiques semblent l'ignorer, le blues vous gagne... «Surtout pas, regardez, il y a de l'espoir, la transition énergétique mondiale est déjà en marche !», répond en substance le WWF. D'autant que les Etats-Unis et la Chine viennent de ratifier ce samedi l'accord de Paris, signé en décembre.

Dans un rapport publié jeudi <<http://www.wwf.fr/?9640/La-transition-energetique-est-en-marche-les-15-signaux-qui-le-prouvent>>, l'ONG au panda y détaille une quinzaine de «grands signaux» prouvant que celle-ci est même «irréversible», quoique trop lente (essor des énergies renouvelables, déclin de l'industrie du charbon, engagement des villes et des entreprises...) (...). Entretien avec Pascal Canfin, directeur général du WWF France (...)

Parmi les «quinze signaux prouvant que la transition énergétique est en marche» recensés par le WWF, lesquels vous semblent les plus importants et à même de changer la donne ?

Difficile de choisir. Ce qui change la donne, c'est l'addition de ces signaux. **Quand on voit que la consommation de charbon baisse en Chine, que les énergies renouvelables ont représenté 90 % de la nouvelle génération d'électricité en 2015, que les émissions de CO2 liées à l'énergie stagnent dans le monde ou que le prix des panneaux solaires photovoltaïques a chuté de 80 % sur les cinq dernières années, on voit clairement que nous sommes parvenus à un tournant.** Et que cette transition vers un nouveau modèle énergétique mondial est devenue irréversible.

Nous montrons dans ce rapport que l'espoir est possible (...). Même si nous soulignons que si on n'accélère pas sur ce chemin, on ne parviendra pas à tenir l'objectif des +2°C [de hausse de la température moyenne du globe par rapport à l'ère préindustrielle, ndlr]. Le document est surtout centré sur l'électricité, **mais sur la mobilité et les transports, par exemple, il reste beaucoup à faire.**

Nous rappelons aussi que le nombre d'emplois dans les renouvelables ne cesse d'augmenter : il a atteint le niveau record de 8,1 millions d'emplois dans le monde en 2015. L'Organisation internationale du travail (OIT), qui représente à la fois les salariés et les patrons, a montré **qu'un monde compatible avec l'accord de Paris sur le climat, qui limite la hausse des températures à +2°C, est un monde qui crée 60 millions d'emplois au niveau global, dont environ 800 000 pour la France.** Contrairement à ce que certains continuent de véhiculer, il n'y a aucune opposition entre la lutte contre le chômage et la lutte contre le dérèglement climatique. Au contraire, c'est un puissant levier de création d'emplois.

Comment expliquez-vous que nos dirigeants ne se rendent toujours pas compte de ce changement de paradigme et de son potentiel en termes d'emplois ?

L'enjeu, c'est la bataille culturelle. Les technologies sont là, elles sont mûres, même s'il reste des améliorations à faire, par exemple sur le stockage de l'électricité d'origine renouvelable. Techniquement, une grande partie des sujets sont résolus, mais dans la tête des décideurs, ce n'est pas encore le cas. Ils imaginent que ce n'est pas compétitif, pas assez puissant, que ce n'est pas avec des éoliennes qu'on va faire rouler un TGV... Peut-être parce qu'il existe un énorme écart entre les prévisions institutionnelles de développement des énergies renouvelables et la réalité du marché. L'Agence Internationale de l'Energie (AIE), par exemple, a systématiquement sous-estimé leur déploiement et a dû revoir ses chiffres à la hausse. Nos schémas culturels et mentaux sont complètement dépassés par la réalité. **La Chine paraît désormais plus volontariste et innovante que l'Union Européenne...** L'environnement y est devenu une question d'instabilité politique. La première cause de mécontentement des classes moyennes urbaines chinoises est la dégradation de leur qualité de vie. (...) Les gouverneurs des provinces y seront aussi notés en fonction de leur capacité à améliorer le capital naturel de leur région. Imaginez qu'on confie la même mission aux préfets, en France !

La France est très à la traîne. Pourquoi ?

La France est une exception. C'est le seul pays au monde à être autant nucléarisé, avec plus de 75% de son électricité d'origine nucléaire. A la seconde place figure la Slovaquie, mais loin derrière, avec «seulement» 55% d'électricité nucléaire. Résultat, nos élites politiques et économiques, de gauche comme de droite, ont une vision du monde de l'énergie totalement dépassée. Alors que nos voisins, eux, avancent. En 2015, les énergies renouvelables ont fourni 48% de l'électricité du Portugal et plus de 32% de la consommation domestique en Allemagne. En France, nous n'atteignons même pas 15%.

Quel est votre regard sur le bilan du gouvernement Hollande en matière de transition énergétique ?

La loi sur la transition énergétique, adoptée mi 2015, fixe des objectifs cohérents. Le seul sujet, depuis, c'est sa mise en œuvre. Tout n'est pas à jeter. Il y a des avancées. Nous soutenons Ségolène Royal quand elle décrète un moratoire sur les nouveaux permis de recherche d'hydrocarbures. Et la France se positionne comme un leader de la finance verte. Regardez l'annonce de ce vendredi : la France va émettre neuf milliards d'euros d'obligations vertes sur trois ans, c'est le premier pays au monde à le faire!

Par contre, la PPE [Programmation pluriannuelle de l'énergie, qui doit traduire concrètement les objectifs de la loi, ndlr] n'avance pas, et, on risque de sortir de ce quinquennat sans avoir engagé de sortie de l'exception française sur le nucléaire. Pour l'instant, ceux qui cherchent à gagner du temps dans ce domaine ont gagné, car aucun choix structurant n'a été réellement engagé. Ramener la part de l'atome dans la production d'électricité de 75% à 50%, comme le prévoit la loi, n'est pourtant que du bon sens : cela permettrait de nous rendre moins prisonniers de la monoculture dans laquelle nous

enferme ce choix du tout nucléaire. Or on sait que dans tous les domaines, agricole ou autres, la monoculture rend moins résilient, plus fragile.

Les propos tenus sur l'énergie par les candidats à la présidentielle vous rassurent-ils ?

Pas du tout. Quand j'entends Emmanuel Macron et Arnaud Montebourg à gauche, ou Nicolas Sarkozy et Bruno Le Maire à droite, j'entrevois une grande régression, et non pas une grande transition. Emmanuel Macron dit qu'il incarne une forme de modernité, mais sur tous les sujets environnementaux, il défend le modèle industriel du 19e et du 20e siècle! De façon générale, **à part quelques-uns comme la maire de Paris Anne Hidalgo, aucun grand responsable politique ne place la transition énergétique au centre du débat.**

Le rapport souligne l'engagement des villes. Est-ce désormais à cette échelle-là que la politique est la plus innovante et efficace ?

Aujourd'hui, plus aucun maire de grande ville ne peut être élu si son programme n'est pas à la hauteur en matière environnementale. Ce qui fait l'élection d'un maire de grande métropole, ce sont ses propositions en matière d'amélioration de la qualité de l'air, des transports, de la qualité de vie... Ce n'est absolument pas le cas pour les élections nationales. Pour l'instant, l'environnement n'en est qu'un thème mineur, à gauche comme à droite. (...) **Une des moyens de faire en sorte que les questions écologiques figurent parmi les enjeux majeurs de la campagne, c'est de les connecter aux questions de sécurité (il oublie de parler de la vulnérabilité des sites nucléaires face au terrorisme ndlr).** Ce qui est insoutenable n'est pas stable, donc pas sûr. Les impacts des dérèglements climatiques sont un multiplicateur de menaces, on ne peut plus penser le monde sans intégrer cette nouvelle donne. **Le cas de la Syrie est bien documenté et très révélateur : une des causes du conflit, ce sont les quatre ans de sécheresse qui ont frappé près d'un million de Syriens à se déplacer au sein du pays.** Un monde à +3°C ou +4°C, c'est forcément un monde plus chaotique.

Quid des entreprises ?

Il faut sortir du faux débat qui les opposerait aux Etats. La première condition pour qu'elles puissent vraiment se lancer dans la transition énergétique, c'est que les règles du jeu soient claires. L'une des raisons pour lesquelles la France régresse en matière d'énergies renouvelables, c'est parce que les règles du jeu n'ont pas cessé de changer.. Ceci dit, le poids de certains lobbys reste important. Malgré l'effondrement de son modèle économique, qui pousse des administrateurs à démissionner et qui mécontente les syndicats en interne, EDF reste un Etat dans l'Etat. Malgré l'évidence, ses dirigeants veulent freiner la transition, **un peu comme si le lobby de la poste avait voulu bloquer l'essor des mails.** Ils ont fait le choix du tout nucléaire et ont du mal à se déjuger. Mais c'est au politique de montrer sa capacité à dépasser cela. Il est désespérant que le système soit bloqué par quelques personnes. (...)».



Linky : un compteur communicant qui en dit beaucoup sur notre vie privée (communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme)

Pour mettre en œuvre une directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans l'Union, la France a décidé, en 2012, de procéder au remplacement de tous les compteurs électriques par de nouveaux compteurs joliment appelés « Linky », capables de communiquer directement à une centrale EDF, sans l'intervention de son personnel. Ce n'est pas là sa seule fonction, il permettra aussi d'adapter le contrat, autorisera la mise en service ou la coupure à distance et le client pourra surveiller sa consommation en KW en se connectant sur un site dédié et non directement sur le compteur...

Alors pourquoi tant d'usagers farouchement opposés, tant de communes (plus de quatre-vingt-dix à ce jour) prennent des arrêtés s'opposant à ce déploiement ?

C'est que Linky est très bavard : les informations qu'il collecte constituent une intrusion dans la vie privée de soixante-six millions d'habitants, car le transfert des données détaillées sur la consommation d'énergie (par exemple toutes les dix minutes) permet notamment d'identifier les heures de lever et de coucher, les heures ou périodes d'absence, ou encore, sous certaines conditions, le volume d'eau chaude consommée par jour, le nombre de personnes présentes dans le logement, etc. Au point que la Cnil a travaillé sur un « Pack de conformité » et préconisé qu'EDF obtienne de l'utilisateur son consentement pour le transfert de ses données. Or de ce consentement il n'est absolument pas question dans les courriers envoyés par ERDF annonçant le remplacement des compteurs.

Par ailleurs, ce transfert de données constitue une modification substantielle du

contrat signé à l'origine pour la fourniture d'électricité, mais cette modification n'est en aucun cas évoquée.

Il est donc pour le moins surprenant qu'ERDF procède avec une telle brutalité au changement des compteurs chez des usagers, malgré leur opposition, et que les responsables invoquent uniquement les économies et la facilité d'utilisation.

La LDH a demandé à la Cnil de vérifier le respect par EDF du Pack de conformité. Elle regrette enfin que, plutôt que de recourir aux arguments d'autorité, il n'ait pas été procédé aux expertises scientifiques nécessaires afin de répondre aux craintes qui ont pu être exprimées.

En attendant que ces expertises aient lieu et que la Cnil ait rempli sa mission, la LDH demande un moratoire sur le déploiement actuel. Paris, le 19 avril 2016

Ondes électromagnétiques : « Il faut appliquer le principe de précaution » 2 septembre 2016 / Entretien avec Vincent Corneloup

Le seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques en France a été fixé par un décret de 2002. **Il est plus de... cent fois supérieur au seuil adopté par le Conseil de l'Europe.** Vincent Corneloup, avocat de l'association Robin des toits, condamne l'attitude des gouvernements français, alors que de nombreuses études scientifiques attestent des dangers des ondes électromagnétiques. (...)

Reporterre — En quoi le principe de précaution n'est-il pas respecté concernant l'exposition aux ondes électromagnétiques ?

Vincent Corneloup — Selon le code de l'environnement [1] le principe de précaution impose de prendre les « mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement » en cas « d'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ». Pour que le principe de précaution soit respecté, il convient donc de prendre en compte les risques potentiels et pas seulement les effets avérés sur l'environnement.

Or, par le décret du 3 mai 2002, les valeurs limites d'exposition aux ondes électromagnétiques ont été arrêtées par rapport aux effets avérés des ondes sur la santé humaine. Ce qui signifie que si ces valeurs sont dépassées, il est acquis qu'il y ait des conséquences sur le plan sanitaire. Mais ceci est insuffisant puisqu'il n'existe aucune certitude, bien au contraire, de l'absence de danger de ces ondes pour la santé humaine en-dessous de ces valeurs limites, notamment pour des expositions permanentes, multiples et toujours croissantes, comme c'est le cas désormais dans les agglomérations.

En pratique qu'est-ce que ça veut dire ? Personne ne dit qu'il ne faut pas utiliser la téléphonie mobile ou le wifi. Mais voulons-nous attendre d'avoir la preuve que des millions de personnes développent des pathologies du fait des ondes ? C'est ce qui s'est passé avec le tabac ou l'amiante ; qui, aujourd'hui, remet en cause que nous aurions dû agir plus tôt ? Alors, agissons, appliquons le principe de précaution, c'est la responsabilité que je demande de prendre au Conseil d'État.

Il faut aussi rappeler que le principe de précaution a une valeur constitutionnelle et il donc est supérieur à toutes les lois et à tous les décrets.

Le danger est-il établi ? Qu'en disent les scientifiques, les médecins ?

De nombreuses études scientifiques internationales et indépendantes démontrent les risques potentiels des ondes électromagnétiques sur la santé humaine en cas d'exposition à

des niveaux inférieurs aux seuils fixés par le décret du 3 mai 2002. Le rapport Bioinitiative, rédigé en 2007 puis actualisé en 2012 par 29 scientifiques provenant de 10 pays (dont les États-Unis, la Suède, le Canada, l'Italie, l'Autriche...), a ainsi recensé des milliers d'études allant dans ce sens. Une synthèse de ces études a été présentée dans le rapport Jean Huss [2] exposé devant la commission de l'Environnement du Conseil de l'Europe en mai 2011.

Pour sa part, l'OMS a classé les champs électromagnétiques au sein du groupe 2B, c'est-à-dire comme étant potentiellement cancérigène pour l'homme, au regard d'un risque accru de gliome, un type de cancer malin du cerveau. Le directeur du Centre international de recherches sur le cancer (Circ) de l'OMS a déclaré que, « étant donné cette classification, il est crucial que des recherches supplémentaires soient menées [et qu'en attendant] il est important de prendre des mesures pratiques afin de réduire l'exposition ».

Mais c'est l'inverse qui se passe, avec le développement des nouvelles technologies, notamment l'internet à haut débit pour les smartphones, **on ne cesse d'augmenter les expositions.**

Une des plus importantes études jamais réalisées, menée par le ministère états-unien de la Santé, vient de montrer sans équivoque que l'exposition aux formes d'ondes employées en téléphonie mobile favorise l'apparition de tumeurs du cœur et du cerveau chez le rat [3]. J'invite les membres du Conseil d'État à la lire et à prendre leurs responsabilités.

En France, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), dans son rapport « Radiofréquences et Santé » d'octobre 2013, a reconnu qu'il était impossible d'affirmer que les ondes n'auraient aucun effet nocif sur l'homme en dessous des seuils d'exposition réglementaires. Le troisième plan national 2015-2019 Santé - Environnement précise quant à lui que « les incertitudes scientifiques sur ce sujet nécessitent une vigilance et un suivi ».

Il existe de très nombreux autres éléments circonstanciés qui accréditent l'hypothèse selon laquelle les ondes, même en cas d'exposition à des seuils inférieurs aux valeurs fixées par le décret du 3 mai 2002, constituent un risque de dommages graves et irréversibles (des cancers, notamment) pour la santé humaine.

Les institutions ont-elles pris en compte ce danger ?

Oui. On peut citer notamment la recommandation de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui, dans sa résolution n° 1815 en date du 27 mai 2011, conseille aux États de fixer, conformément au principe de précaution, une limite d'exposition de 0,6 V/m

puis de 0,2 V/m. **Tenez-vous bien, c'est 100 et 300 fois moins que les valeurs appliquées en France pour les niveaux d'exposition à la 3G !**

En France, le législateur, par la loi n° 2015-136 du 9 février 2015, dite loi Abeille, reconnaît le caractère potentiel des risques liés aux effets des ondes sur la santé humaine, pose le principe de sobriété et limite l'exposition des personnes les plus vulnérables, comme les enfants.

Des juridictions françaises ont également reconnu ce caractère potentiellement nocif des ondes, même à des niveaux inférieurs aux seuils réglementaires (notamment les cours d'appel de Montpellier et de Paris).

Il convient enfin de rappeler que les compagnies d'assurance tendent à exclure la couverture des risques en lien avec les ondes et que les réassureurs (notamment les Lloyd's de Londres et Swiss Re) excluent les aléas liés aux ondes.

Comment sont fixés les seuils autorisés d'exposition ?

Le décret du 3 mai 2002 (qui a été pris entre les deux tours de l'élection présidentielle par Lionel Jospin en sa qualité de Premier ministre sur le départ) est fondé sur les travaux de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (Ciprni) qui a proposé des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques en 1998.

Ces travaux ont donc près de 20 ans et n'ont ainsi pas pu prendre en compte les nombreuses études internationales qui ont démontré depuis un danger ou, au mieux, qui n'ont pas pu écarter tout danger. Sans compter que les progrès de la téléphonie mobile impliquent des formes d'ondes nouvelles et complexes.

Les autres pays européens font-ils différemment de nous ?

(...) Ainsi, pour la valeur de référence correspondant à la limite d'exposition au GSM 900, alors que la France est à 41 V/m pour tous les lieux, le Luxembourg est à 3 pour les lieux occupés, le Liechtenstein et la Suisse sont à 4 pour les lieux occupés, l'Italie est à 6 pour les lieux occupés et à 20 pour les autres lieux, la Bulgarie et la Lituanie sont à 6, la Pologne est à 7.

Pensez-vous être écouté par l'État, qui est actionnaire du principal opérateur de téléphonie du pays ?

Le Premier ministre a implicitement rejeté la demande que j'ai formulée en novembre 2015 pour l'association Robin des toits. C'est pourquoi je demande aujourd'hui au Conseil d'État, pour le compte de cette association, d'annuler ce refus, d'enjoindre à l'État d'abroger les valeurs limites fixées par le décret du 3 mai 2002 et d'en fixer de nouvelles dans le strict respect de ce principe de précaution. (...)

Nouvelles locales : lutte technopole à Agen

- La Conf'47 a rencontré Mme la Préfète (27 juillet 2016)

A l'initiative de l'intersyndicale regroupant Confédération paysanne, FDSEA, JA et Modéf, opposée à l'artificialisation des terres agricoles, la Conf 47 a rencontré le 27 juillet dernier, Mme la Préfète, Patricia WILLAERT. Ce fut l'occasion de rappeler que la majorité des agriculteurs du département refuse la disparition programmée des terres agricoles. Le message a été transmis à la Préfète afin qu'elle fasse respecter les 2 recommandations principales concernant tout projet d'aménagement territorial à savoir préserver les terres agricoles et les ressources en eau. Alors que ces règles ont été édictées pour structurer les schémas de cohérence territoriale (SCOT), l'agglomération Agenaise y tourne le dos dans un projet de technopole qui va bétonner 210 ha de terres de vallée de Garonne. Dans leur décision, le maire d'Agen et l'agglomération ignorent les multiples recommandations nationales pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles. Il y a urgence à stopper cette propension à considérer l'espace agricole comme réserve foncière. De 2000 à 2010, le Lot-et-Garonne a perdu 17

900 ha de Surface Utile Agricole (SAU) dont 3800 ha pour le pays de l'Agenais. Le choix d'implantation du technopole sur les terres de Sainte Colombe en Brulhois (terres de 1ère catégorie agronomique alluvionnaire et irriguées) identifiées parmi les meilleures du département est une aberration inacceptable qu'il était nécessaire de porter à la connaissance des pouvoirs publics et de tous les aménageurs. Cette entrevue fut l'occasion aussi de marquer notre solidarité envers les agriculteurs menacés d'exclusion dans le cadre de ce projet soutenu à marche forcée par l'Agglomération agenaise.

- Le juge n'a pas rendu son délibéré sur le montant des indemnisations de l'expropriation de Joseph Bonotto (sud-ouest du 10/08)

Mardi devait être rendu le délibéré sur le montant des indemnisations de l'expropriation de Joseph et Édith Bonotto. Mais, l'avocat de l'agriculteur étant en congés, la procédure s'en trouve ralentie. Alors, en attendant l'arrivée de la délibération du juge, du côté des procédures administratives engagées, c'est le statu quo. Même si des engins de chantiers ont commencé à affoler les agriculteurs concernés.

« Les travaux ne se situent pas sur le futur TAG, mais autour ».

"Une grande vigilance"

La corde la plus sensible aujourd'hui concerne la demande de nouvelle enquête pour obtenir une déclaration d'utilité publique. Le dossier est entre les mains de la préfecture.

« Nous espérons que, comme la ministre du Logement, Emmanuel Cosse, le demandait dans sa lettre, l'enquête ne sera pas prévue avant la fin des procédures pour le Plan local d'urbanisme intercommunal de Sainte-Colombe-en-Brulhois », avance Bernard Péré, président du Collectif des Terres Fertiles qui s'est monté contre le projet. « Mais il y a des précédents. Alors, nous affichons la plus grande vigilance ». La première déclaration d'utilité publique pour le TAG a été annulée en décembre dernier, pour non-conformité avec le Plan local d'urbanisme de Sainte-Colombe. L'Agglomération d'Agen a, depuis, pris deux délibérations pour demander une nouvelle enquête et obtenir une nouvelle Déclaration d'utilité publique.

Transmis par Pierre Kung ainsi que les paroles de chanson p.1

Attac, VSDNG, Collectif Transition préparent aussi une rencontre au Conseil Départemental contre la voiture électrique

Lettre ouverte à Hubert Reeves

Monsieur le Professeur, J'ai assisté à votre conférence au

LES UTOPIES DU NUCLEAIRE : LETTRE A HUBERT REEVES

Du 6 au 12 août 2016 s'est déroulé à Fleurance (Gers) le 26e Festival d'Astronomie. Ce festival, parrainé par Hubert Reeves, fut illustré par 50 conférences, par des ateliers et par des films.

Reeves clôture le Festival, le vendredi 12 août, par l'exposé de ses idées, vision que, personnellement, j'ai trouvée particulièrement utopiste si ce n'est naïve. Reeves croit (trop) en la Science officielle et en des technologies que nous, antinucléaires, nous combattons.

Dans le domaine des énergies du futur il retient la fusion nucléaire (avec la machine ITER, gouffre budgétivore qui ne produira aucun kilowatt). Pour le nucléaire « classique » il admet qu'il faut en sortir mais pas trop rapidement.

Combien faudra-t-il de Tchernobyl et de Fukushima pour qu'on abandonne le plus vite possible cette technologie mortifère ? Hubert Reeves sera (serait ?) invité comme consultant pour une mirifique « Agence nationale de la Biodiversité », nouvelle « usine à gaz » qui est prévue pour 2017. Ne pouvant pas intervenir dans le débat qui suivit la conférence de Reeves, j'ai écrit à ce grand vulgarisateur la lettre qui suit :

De la part de Henry Chevallier — 32400 Fustérouau ende.doman@wanadoo.fr Ancien chercheur en Biologie Animale au Muséum national d'Histoire naturelle (Ecologiste bénévole) - responsable associatif : associations de protection de la nature et de l'environnement—Réseau Sortir du Nucléaire.

Festival des Etoiles de Fleurance et je me permets de vous communiquer des positions qui me paraissent diverger de vos analyses.

Ces positions sont celles des antinucléaires et de beaucoup de militants écologistes.

- La fusion nucléaire n'est absolument pas une option énergétique intéressante. Techniquement on ne voit pas comment on pourrait convertir une température de fusion (que depuis des décennies on tente d'atteindre) en électricité.

La machine ITER dont les travaux ont commencé sur le site de Cadarache, est ce que nous appelons un GPII, Grand Projet Inutile et Imposé. On va dépenser au moins 13 milliards d'euros en pure

perte, en monopolisant des centaines d'ingénieurs (tout comme avec le LHC*) et au détriment du budget qu'il faudrait consacrer au développement des énergies renouvelables et à d'autres technologies aux retombées sociales démontrées.

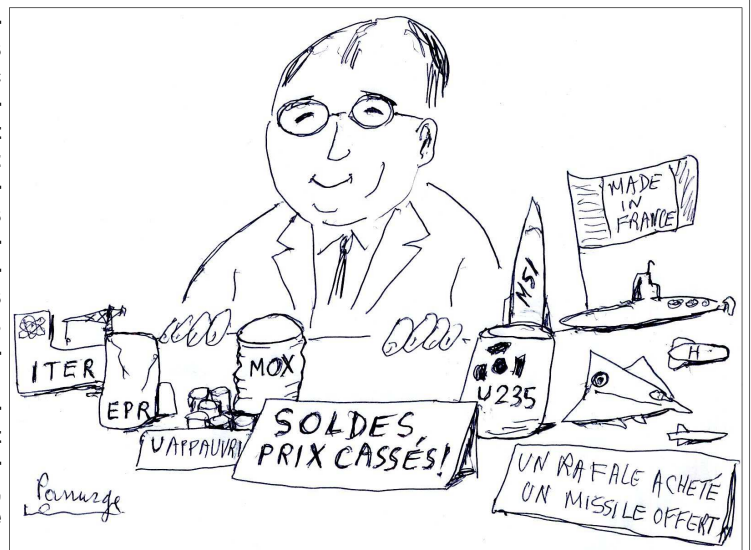
En outre, une machine à fusion est un réacteur dangereux et polluant, engendrant une

forte émission de tritium.

- La sortie du nucléaire ne doit pas se faire progressivement. La dernière catastrophe, celle de Fukushima, a bien démontré, après Tchernobyl, Three Mile Island, Windscale, Mayak... et, plus proche de nous dans l'espace, la centrale du Blayais (inondée par une marée de tempête en déc. 1999) que le nucléaire doit être abandonné dans les plus brefs délais.

"Faut-il que ça (re)pète pour qu'on arrête ?"

Comme vous vous trouvez être en relation avec des décideurs politiques, nous osons espérer que vous défendrez nos positions. Il en va de notre avenir à tous....Avec ma/notre vive considération, Henry Chevallier



Ce journal tente de donner la parole à la lutte antinucléaire multiforme et toujours active. Le Réseau Sortir du nucléaire se veut fédérateur, mais depuis 2011, des groupes le quittent comme le Crilan, la coordination sud-est, Arrêt Immédiat et maintenant Arrêt du Nucléaire (voir ci-après).

La manif importante de cet automne, Flamenville, est organisée par CAN-Ouest fédérant des groupes hors et dans le Réseau.

Notre souhait est que CASO puisse continuer sur le même modèle ce qu'elle a toujours fait.

Ci-après 2 points de vue de groupes de CASO, Henri pour ceux du Gers et une présentation de la réunion d'ARRÊT DU Nucléaire dont font partie les groupes du Lot et de Gironde, membres aussi de CASO.

Pour rappel notre coordination a demandé en 2015 et encore cette année, un budget propre à CASO (plus souple que de devoir demander des subventions sur projet) et quelques heures par trimestre d'un salarié du Réseau.

Monique G

l'AG de mars 2016, de VSDNG – Stop Golfech a décidé cette année encore, de rester dans le Réseau.

QUEL AVENIR POUR LE RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE ?

Quel bilan faut-il à présent tirer du « congrès » antinucléaire organisé par le Réseau Sortir du Nucléaire, à Angers, en février de cette année ?

Ayant participé à ce congrès, ainsi que d'autres représentants d'associations et collectifs du Sud-Ouest, je donnerai quelques points de repère à l'occasion de la publication de Stop Golfech, en souhaitant, toutefois, une réunion plénière dès que possible de la CASO (Coordination Antinucléaire du Sud-Ouest) pour analyser ce congrès et pour définir l'avenir de la CASO et l'avenir du Réseau SDN.

Je ne reviendrai pas dans les détails sur la crise qu'a subi le Réseau depuis le licenciement de son porte-parole salarié Stéphane Lhomme en début 2010 et depuis l'AG totalement manipulée des 6 et 7 février 2010. Les antinucléaires démocrates et radicalisés ont très mal vécu cette crise qui se traduisit par l'éviction d'administrateurs (des militants élus et bénévoles) et par la démission de nombreux groupes membres du Réseau. Cette crise a perduré jusqu'au début de cette année avec des bergers et des bergères s'investissant sur le net. Cette situation lamentable conduisit le Réseau à proposer un congrès ouvert à tous les groupes, membres ou non de la fédération, ceci pour rétablir une démocratie et pour structurer le mouvement antinucléaire. En effet des coordinations régionales s'étaient créées : une pour l'Ouest/Bretagne, une pour le Sud-Est, une pour le Sud-Ouest (la CASO) et une axée sur le projet CIGEO et le chantier de Bure.

Même s'il y eut des couacs au congrès d'Angers (par exemple les groupes non membres du Ré-

seau n'eurent pas le droit de voter...), je pense, personnellement, que la crise du Réseau, s'enlisant depuis cinq ans, est en train de se

résorber, même si ce n'est pas l'avis de certains groupes qui pensent qu'il sera impossible de réformer notre fédération nationale.

<< Que seram co que bastiràm ! >> (<< Nous serons ce que nous aurons bâti ! >>) dit, en gascon, une organisation occitaniste et antinucléaire du Sud-Ouest. Pour moi, tout groupe antinucléaire a tout intérêt à rejoindre un collectif départemental, lui-même adhérent au Réseau Sortir du Nucléaire. Les avantages et les services offerts à ses groupes adhérents sont nombreux :

- Suivi de l'actualité grâce à ses publications (la revue Sortir du Nucléaire et le journal occasionnel Atomes crochus) et par des infos et des communiqués de presse diffusés par le net.

- « Boutique » mettant en vente à prix réduit divers matériels : publications, autocollants, t-shirts, drapeaux... Des affiches et des plaquettes sont même envoyées gratuitement (demander le catalogue).

- Aide scientifique et technique (le Réseau comprend des spécialistes pour répondre aux questions sur le nucléaire civil et sur le nucléaire militaire)

- Aide juridique via les avocats du Réseau. La fédération sur décision de son CA peut ester en justice.

- Aide financière : un groupe adhérent peut être financièrement aidé pour organiser des actions, pour participer à une AG...

- Le Réseau offre enfin aux groupes adhérents une assurance à un tarif préférentiel.

Le montant de la cotisation annuelle au Réseau est particulièrement accessible pour les groupes « à petit budget » : 20 euros, abonnement à Sortir du Nucléaire inclus. **Henri Chevallier – Ende Doman**



Deux Plénières se sont tenues pour débattre :

- de l'histoire du mouvement antinucléaire

- et de la notion d'arrêt immédiat.

Huit ateliers ont permis de se pencher sur des sujets aussi

notre collectif et les autres groupes.

Le journal Atomes crochus rendra compte de ces travaux d'ici le mois de novembre.

Nos prochaines rencontres sont programmées pour **les 9 et 10 septembre 2017**.

Les groupes membres du collectif se réuniront début janvier et **nos groupes s'activent d'ores et déjà pour le rassemblement de Flamenville des 1 et 2 octobre**

Les 3 et 4 septembre 2016, le collectif ARRÊT DU NUCLEAIRE

créé à la suite du départ de nombreux groupes locaux du Réseau sortir du nucléaire, organisait ses 3^e Journées d'études et de partage.

Quelques photos et un bref compte-rendu, en attendant quelque chose de plus développé..., sont sur **le site du collectif** : <http://coordination-adn.fr/compte-rendu.html>. Voilà déjà pour faire tourner ! Michel Lablanquie

Plus d'une soixantaine de militant-e-s, représentant 17 groupes, essentiellement du Sud de la France, de Chambéry à Angoulême en passant par l'Aveyron, se sont retrouvés au CUN, charmant lieu historique de la lutte du Larzac.

divers que :

- Programme Ethos (ou comment on nous prépare à la catastrophe)

- Forum Social Mondial Thématique pour un monde sans nucléaire

- Société atomique et capitalisme

- Linky et autres compteurs communicants

- Quelles actions communes ?

- Quelle coordination et quels outils mutualiser ?

- Journal Atomes Crochus et déclinaisons Internet

- Démantèlement des INB et gestion des déchets radioactifs

- Quelles relations entre



Intro : Sous des formes diverses la lutte autour de Golfech s'est structurée autour d'une coordination qui jusqu'à présent a survécu à toutes les crises regroupant essentiellement des membres du 82, 47, 31, 32, 46. Les cops de l'Aude, Aveyron, Ariège, Gironde sont venus aussi souvent en renfort. Au départ de Tchernobyl nous étions aussi en soutien. Actuellement : un gros creux de vague : luttes multiples et importantes qui font que la

vieille lutte antinucléaire n'est pas prioritaire pour beaucoup, pas de renouvellement et les vieux se fatiguent, problème des distances et des divisions dans le Réseau. Les rassemblements en 2011 (Fukushima) ont été très suivis à Bordeaux/Blayais, Toulouse mais aussi à Golfech plus de 500 personnes en 2011, plus de 600 en 2012 (chaîne humaine), 250 lors du théâtre à Golfech en 2013 et 300 lors d'Alternatome (réelle expression de CASO) en 2014 qui depuis s'est conjugué en Alternatiba divers. **Ce printemps 2016 autour de Golfech CASO a porté 2 actions : la journée du 30 avril et la distribution de tracts aux travailleurs le 14 juin.**

Nous nous épaulons aussi pour la tournée de films, conférenciers et dans nos départements popularisant la sortie de la bd **Nuages de Tchernobyl** des « malades de la thyroïde ». Un bus pour Flamanville en cours d'organisation, il partira du 82 et s'arrêtera dans le 47 etc..

Bilan 30 avril 2016 :

Comme dit Henri Chevalier : **"plus c'est grave moins les gens bougent..."**

Merci aux présents, pas de culpabilisation pour les autres ; on sait, les luttes sont multiples et très importantes aussi, et c'est dur de faire venir des nouveaux..En plus on a été trop peu à se mobiliser pour faire connaître la journée et je suis partie en vacances avant... damned !

Bon on était 45 d'après Jim (merci pour la sono..) et 44 d'après Gérard, à venir un moment se congeler devant la centrale par un blizzard "pronucléaire" essentiellement du 47 et du 82 même si 4 cops du Gers, Lot et Toulouse avaient fait le déplacement ; des nouveaux du 82 se sont inscrits..

Marc et les Lhoir nous ont présenté la BD sur le "nuage de Tchernobyl", on a fait le point des différentes prises de position qui toutes nous présentent l'accident majeur comme inéluctable (ASN etc..) et en discours et chansons, énuméré le fiasco financier absolu, les incidents redoutables : chute de générateur de vapeur à Paluel cuves déficientes à Flamanville

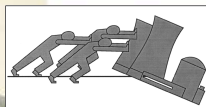
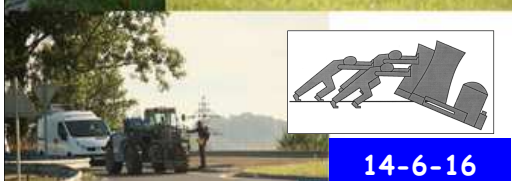
Photos et sono Jim, toujours



le mais aussi dans d'autres centrales, canalisations du circuit primaire qui fuient sans qu'on puisse y remédier à Bugey, groupes électrogènes déficients dans presque toutes les centrales, main d'oeuvre insuffisante et pas assez formée pour les travaux dans les centrales existantes etc..Bref "tout va très bien Madame Ségolène" comme nous l'avons chanté (rappel la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie sera présentée cet automne et ce serait bien que le Réseau fasse une action internet énor-



Monique, Nicole, Pierre, Philippe et moi avons distribué de 6 h 30 à 9 h, 560 tracts devant la centrale de Golfech aux personnes qui prenaient leur service. A quelques personnes près, le tract a bien été bien reçu. Présence gendarmesque traditionnelle avec échanges cordiaux. Des impondérables ont fait que la distribution a été post arrêt de réacteur et il y a donc eu peu de sous traitants. Photos et cr Marc



14-6-16

Calendrier à venir

bus CASO pour MANIF Flamanville
DÉPART 30/9 Toulouse 21h, arrêt péage autoroute à Mptauban à 21h45, Agen à 22h45 environ . Arrivée sur place le 1er octobre vers 10h. Coût 10€ (car demande subventions)

RETOUR 1er/10/16 départ 19h de Flamanville

Inscription Toulouse /Montauban

daniel.roussee@wanadoo.fr- 06 61 97 83 28

Arrêt Agen

moniqueguittenit47@orange.fr

contact sms : 06 73 39 86 30

- Salon Horizon Vert 1 et 2 octobre aussi stand Stop Golfech (Villeneuve sur Lot)

- Fête de la paix à Montégut-Arros

32 730 le 1er et 2 octobre

- Vendredi 7 octobre 20H aux Tanne-ries, non loin de la gare d'Agen, 20 rue Gajac. réunion d'infos et échanges sur Linky avec Stéphane Lhomme (voir p. 17)

- Ciné « Supplication » aux Montreurs à Agen le mardi 18 octobre 20h30 avec « Malades de la Thyroïde » voir BD p.9

me pour recommencer à exiger l'arrêt du nucléaire qui délibérément sacrifie la population...)

En effet l'Etat et le lobby envisagent sereinement de **"sacrifier la population"** comme cela a été dit à la fin du spectacle magnifique et bouleversant d'Elena par Brut de Béton le soir.

Spectacle bouleversant (et presque insupportable pour certains d'entre nous) par le jeu incandescent et pur de Nathalie Vannereau, par le texte de Svetlana Alexievitch prix Nobel, mais peu de spectateurs pour les applaudir..et un gros déficit pour notre assos. (en partie compensé depuis par une subvention du Réseau qui finançait cette tournée mais nous étions hors dates). Ne me laissez plus rien organiser je ne sens pas les choses étant trop optimiste...**Le pique-nique partagé avant (au chaud) a été joyeux, gastronomique par les apports de tous, et Bruno Boussagol metteur en scène a été séduit par notre "concept du sud-ouest" et veut le colporter...**

Rédigé par Monique G. Voir aussi p.19

Un immense merci à ceux qui renouvellent abonnement et soutien, parfois très généreusement. Nous avons besoin de vous tous. Stop Golfech-VSDNG 148 Rue Gérard Duvergé-47000 Agen. Envoi des articles à moniqueguittenit47@orange.fr ; prochain journal début mars 2017.

stopgolfech.org

ABONNEMENT ANNUEL

A STOP-GOLFECH:

8€ et plus...

NOM _____

Prénom _____

ADRESSE _____

TEL _____

COTISATION DE SOUTIEN

A VSDNG:

12€ et plus...

NOM _____

Prénom _____

ADRESSE _____

TEL _____

Stop Golfech

Journal de la coordination antinucléaire Stop Golfech

Dépôt légal : 20 Juin 1991

Commission paritaire 0307 G 81372

ISSN 1253-286X

Imprimerie ICA Concept

39-41 Avenue Jean Jaurès 47000 Agen

Directeur de publication : William Soubiran

Rédacteurs : A.Crouzet, M.Guittenit, M.St Aroman

Pigiste : Ch. Guittenit

Envoi : P.Habit, Ch.Lamas, A.Vérardo,

O.Belle, J.Rosales, M.Prévoit

Adresse du journal : VSDNG,

Solidarite Inter Association

148 rue Gérard Duvergé, 47000 Agen

Tel 05 53 95 02 92 (Monique)